



# Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 27 septembre 2020

Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kübler  
en collaboration avec Anke Tresch, Laurent Bernhard et Lukas Lauener

Aarau, Lausanne, Lucerne ; novembre 2020

**FORS**   
explore.understand.share.

**zde** |  
Zentrum für  
Demokratie  
Aarau

**LINK**  
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : [www.voto.swiss](http://www.voto.swiss). Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORS [forsbase.unil.ch](http://forsbase.unil.ch).

## Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORS ([georg.lutz@fors.unil.ch](mailto:georg.lutz@fors.unil.ch))

Prof. Dr Daniel Kübler, membre de la direction du ZDA ([daniel.kuebler@zda.uzh.ch](mailto:daniel.kuebler@zda.uzh.ch))

Prof. Dr Anke Tresch, FORS ([ankedaniela.tresch@fors.unil.ch](mailto:ankedaniela.tresch@fors.unil.ch))

Dr Thomas Milic, ZDA ([thomas.milic@zda.uzh.ch](mailto:thomas.milic@zda.uzh.ch))

PD Dr Oliver Lipps, FORS ([oliver.lipps@fors.unil.ch](mailto:oliver.lipps@fors.unil.ch))

Dr Laurent Bernhard, FORS ([laurent.bernhard@fors.unil.ch](mailto:laurent.bernhard@fors.unil.ch))

Laura Scaperrotta, FORS ([laura.scaperrotta@fors.unil.ch](mailto:laura.scaperrotta@fors.unil.ch))

Lukas Lauener, FORS ([lukas.lauener@fors.unil.ch](mailto:lukas.lauener@fors.unil.ch))

Sabine Frenzel, LINK ([sabine.frenzel@link.ch](mailto:sabine.frenzel@link.ch))

Elena Nitsche, LINK ([elena.nitsche@link.ch](mailto:elena.nitsche@link.ch))

Matthias Winzer, LINK ([matthias.winzer@link.ch](mailto:matthias.winzer@link.ch))

## Auteurs de la présente enquête

Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kübler, ZDA

en collaboration avec Anke Tresch, Laurent Bernhard et Lukas Lauener, FORS

## Contact

VOTO, c/o FORS, Géopolis, 1015 Lausanne

Tel. 021 692 37 30

[www.voto.swiss](http://www.voto.swiss)

[info@voto.swiss](mailto:info@voto.swiss)

## Traduction

Dominique Balmer (F), Francesco Papini (I)

## Citation du présent rapport

Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kübler (2020). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 27 septembre 2020*. ZDA, FORS, LINK: Aarau/Lausanne/Lucerne.

## Table des matières

<b>1. Les principaux résultats .....</b>	<b>5</b>
<b>2. La participation.....</b>	<b>9</b>
<b>3. La formation de l'opinion .....</b>	<b>12</b>
<i>L'importance des objets .....</i>	<i>12</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision .....</i>	<i>13</i>
<i>L'information.....</i>	<i>14</i>
<i>La recherche d'information .....</i>	<i>15</i>
<b>4. L'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) » .....</b>	<b>16</b>
<i>Le contexte .....</i>	<i>16</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>16</i>
<i>Les motivations .....</i>	<i>19</i>
<i>L'impact des arguments de vote .....</i>	<i>22</i>
<b>5. La modification de la loi sur la chasse .....</b>	<b>24</b>
<i>Le contexte .....</i>	<i>24</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>24</i>
<i>Les motivations .....</i>	<i>27</i>
<i>L'impact des arguments de vote .....</i>	<i>29</i>
<b>6. La modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct.....</b>	<b>31</b>
<i>Le contexte .....</i>	<i>31</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>31</i>
<i>Les motivations .....</i>	<i>33</i>
<i>L'impact des arguments de vote .....</i>	<i>35</i>
<b>7. La modification de la loi sur les allocations pour perte de gain.....</b>	<b>38</b>
<i>Le contexte .....</i>	<i>38</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>38</i>
<i>Les motivations .....</i>	<i>41</i>
<i>L'impact des arguments de vote .....</i>	<i>43</i>
<b>8. L'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat .....</b>	<b>46</b>
<i>Le contexte .....</i>	<i>46</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>46</i>
<i>Les motivations .....</i>	<i>49</i>

<i>L'impact des arguments de vote</i> .....	53
<b>Annexe</b> .....	<b>56</b>
<i>La collecte des données</i> .....	56
<i>La structure de l'échantillon</i> .....	57
<i>La pondération</i> .....	57
<i>L'inférence</i> .....	57
<i>Les tableaux</i> .....	58

## 1. Les principaux résultats

### **L'électorat de l'UDC désespérément seul à soutenir l'initiative de limitation**

*L'UDC n'a pas réussi à convaincre les votantes et les votants des autres partis d'accepter l'initiative de limitation. Son projet de trouver une majorité au-delà de son propre électorat a fait long feu. Les coûts de six milliards de francs et les doutes quant à la nécessité d'une technologie de pointe pour l'équipement des forces aériennes ont divisé l'électorat en deux camps presque égaux. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative aux votations fédérales du 27 septembre 2020, conduite auprès de 1'513 personnes ayant le droit de vote. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par le Centre d'étude sur la démocratie Aarau (ZDA), FORS et l'institut de sondage LINK.*

### **Initiative de limitation : pas de soutien au-delà des cercles proches de l'UDC**

L'initiative de limitation a échoué essentiellement parce que les arguments de l'UDC n'ont guère fait mouche parmi l'électorat des autres partis. Les personnes proches du PS, des Verts et du PVL ont refusé massivement cet objet, à une majorité de plus de 85 pour cent. Parmi les partisans et les partisanes du PDC et du PLR, l'initiative a également été très loin d'obtenir une majorité (resp. 33% et 28% de « oui »). Si les personnes sans affinité partisane ont eu plus de sympathie pour cet objet, elles sont malgré tout restées très partagées (52 % de « non »).

Le rejet de l'initiative s'explique avant tout par la menace qu'elle représentait pour les relations bilatérales de la Suisse avec l'UE aux yeux des personnes ayant voté « non ». Parmi ces dernières, nombreuses ont en outre été celles qui craignaient des conséquences économiques graves au cas où l'accord sur la libre circulation des personnes aurait dû être dénoncé. Ces deux motifs ont déterminé le choix de beaucoup de personnes proches des partis bourgeois, qui, par principe, souhaitent une reprise du contrôle de l'immigration, mais pas au prix d'une rupture avec l'Union européenne.

### **Loi sur la chasse : le loup a cristallisé les tensions entre les Suisses**

Le premier critère qui a infléchi le vote sur cet objet a été celui du domicile, selon qu'il se situe ou non dans une région repeuplée par le loup. Les sympathies politiques – cela a été une surprise – ont également joué un rôle important dans la décision : si la proportion de « non » à la révision de la loi sur la chasse a été de 93 pour cent tout à gauche, dans le camp de la droite, l'objet a été accepté à une nette majorité de plus de 60 pour cent.

Le positionnement politique n'a eu qu'une importance secondaire dans les cantons alpins où vivent des meutes de loups, mais il a eu d'autant plus de poids dans les centres urbains. L'argumentation de part et d'autre a été dominée par les émotions : alors que les opposantes et des opposants estimaient que le loup avait sa place en Suisse, les partisans et partisanes l'ont présenté comme une bête dangereuse non seulement pour la population locale mais aussi pour les autres animaux. Dans le camp du « oui », le rejet de la loi sur la chasse a en outre souvent été perçu comme une mise sous tutelle des régions de montagne par les cantons de plaine, plus peuplés. Ce qui a finalement fait pencher la balance du côté du « non », c'est le fait que la nouvelle version de la loi aurait autorisé l'abattage d'animaux n'ayant pas encore causé de dommage. Ce point a déplu non seulement aux opposants, mais aussi à une large frange des partisans et partisanes de la révision.

### **Augmentation des déductions fiscales pour enfants : pas de cadeau fiscal pour les riches**

La modification de la loi sur l'impôt fédéral direct a échoué parce que beaucoup de celles et ceux qui ont pris part à la votation y ont vu un cadeau fiscal aux ménages fortunés. C'est, de très loin, le motif en faveur du « non » qui a été nommé le plus souvent et l'une des raisons pour lesquelles le projet de révision n'a réussi à obtenir une majorité dans l'électorat d'aucun des six grands partis. Si les déductions fiscales proposées n'ont eu aucune chance dans le camp de la gauche, elles n'ont pas non plus su convaincre une majorité des sympathisantes et des sympathisants des partis bourgeois, qui, pourtant, soutenaient le projet.

### **Congé de paternité : l'égalité implique les mêmes droits, mais aussi les mêmes obligations**

À gauche, le congé de paternité n'était pas contesté, puisque quelque neuf votantes ou votants sur dix étaient favorables à l'institution de ce congé de deux semaines. Au lieu de motiver leur décision, une bonne partie d'entre eux ont d'ailleurs simplement répondu que l'introduction d'un congé de paternité aurait déjà dû être décidée il y a longtemps. L'électorat du PDC et du PLR était divisé sur cet objet : environ la moitié des personnes proches du PLR et plus de 50 pour cent de celles et ceux qui ont des affinités avec le PDC ont dit « oui » au congé de paternité. Les votantes et les votants qui ne se réclament d'aucun parti ont également, dans leur majorité, accepté ce nouveau congé. Il n'y a que dans l'orbite de l'UDC que le projet n'a pas été bien reçu, puisqu'il y a été rejeté avec 78 pour cent de non.

À remarquer que les jeunes femmes ont été encore plus nombreuses à accepter l'objet que les hommes dans la même catégorie d'âge. Il ressort en outre des motifs indiqués que l'introduction du congé de paternité est associée à l'égalité entre hommes et femmes sous l'angle non seulement des droits, mais aussi des obligations.

### **Nouveaux avions de combat : encore une décision de principe**

Les hommes, les tranches les plus âgées de l'électorat et les personnes ayant un niveau de formation modeste ont majoritairement voté en faveur des nouveaux avions de combat, alors que les femmes, les plus jeunes ainsi que celles et ceux qui ont une bonne formation y étaient pour la plupart opposés. Cependant, l'écart entre les différents groupes était généralement faible. Chez les hommes, la majorité de « oui » était ainsi de 55 pour cent seulement. Comme lors d'autres votations sur des objets relatifs à l'armée, la gauche et la droite étaient profondément divisées : alors que l'acquisition des avions de combat a été massivement rejetée à gauche, elle a été nettement acceptée à droite. La partie de l'électorat se réclamant du centre a approuvé le projet à une majorité de 60 pour cent.

Une grande partie des personnes ayant voté « oui » est fondamentalement favorable à l'armée ou estime pour le moins qu'elle est indispensable pour préserver la sécurité, la neutralité et l'indépendance du pays. 7 pour cent ont été convaincues par le fait que les six milliards de francs nécessaires proviendront du budget ordinaire de l'armée. Ce motif a été invoqué relativement souvent par les sympathisantes et les sympathisants du PVL, ce qui, compte tenu du score très serré, n'a pas manqué d'avoir un impact sur l'issue de la votation. Environ 5 pour cent des partisans et partisanes ont en outre, comme motif principal de leur décision, indiqué la recommandation du Conseil fédéral ou d'autres acteurs, avant tout celle de Viola Amherd, cheffe du DDPS.

Pour une part considérable des personnes ayant voté « non », le coût du projet d'armement était trop élevé. À relever que, dans le canton du Tessin, 13 pour cent des opposantes et des opposants ont indiqué la pandémie comme motif principal de leur décision. S'il y a donc eu un effet « COVID-19 », c'est au Tessin qu'il faut le rechercher, puisque le projet d'acquisition d'avions de combat y a été rejeté à une très faible majorité. Parmi les personnes ayant glissé un « non » dans l'urne, beaucoup ont exprimé des doutes quant à la nécessité d'un équipement de pointe pour les forces aériennes, soit parce qu'elles ont estimé que la situation sécuritaire avait beaucoup évolué au fil des dernières décennies, soit parce que les appareils en cause ne sont, à leur avis, pas adaptés aux besoins d'un petit pays comme la Suisse. Il ressort de l'analyse des arguments principaux que le vote sur cet objet était en premier lieu un vote pour ou contre l'armée.

### **Participation : mobilisation dans le camp rose-vert, dans les villes et parmi les personnes ayant un niveau de formation élevé**

Les votantes et les votants qui se réclament du camp rose-vert, qui ont un niveau de formation et un revenu élevés ou qui vivent dans les centres urbains ont été particulièrement nombreux à prendre part aux votations du 27 septembre 2020. La forte mobilisation de ces groupes de population a eu un impact sur les résultats du scrutin.

#### **Objets soumis au vote**

Lors de la votation du 27 septembre 2020, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur cinq objets : l'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) », la modification de la loi sur la chasse, la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, la modification de la loi sur les allocations pour perte de gains et l'acquisition de nouveaux avions de combat. L'initiative populaire a été rejetée, tout comme la modification de la loi sur la chasse et l'augmentation des déductions fiscales pour enfants. L'acquisition des nouveaux avions de combat et le congé de paternité de deux semaines ont en revanche été acceptés.

### **Enquêtes VOTO**

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'513 votantes et votants entre le 29.09.2020 et le 13.10.2020. 826 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 390 en Suisse romande et 297 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 31,8 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

## 2. La participation

Les votations fédérales du 27 septembre 2020 ont porté sur cinq objets : l'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) », la modification de la loi sur la chasse, la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (déductions pour enfants), la modification de la loi sur les allocations pour perte de gains (congé de paternité) et l'acquisition de nouveaux avions de combat. Le taux de participation<sup>1</sup> était de 59,5 %<sup>2</sup>, ce qui est très élevé. Depuis la votation du 6 décembre 1992 sur l'EEE, ce pourcentage n'a été dépassé qu'une seule fois, lors de la votation sur du 28 février 2016 (qui portait notamment sur l'initiative de mise en œuvre). Les enjeux du scrutin du 27 septembre 2020 ont donc mobilisé un nombre inhabituel de votantes et de votants.

Dans le tableau 2-1, le taux de participation est détaillé en fonction d'un choix de critères sociodémographiques. Une fois de plus, l'âge a eu une influence considérable sur la participation : les personnes plus âgées se sont rendues aux urnes nettement plus souvent que les plus jeunes. Cependant, même s'ils ont participé moins assidûment que leur aînés, les jeunes (18-29 ans), ont enregistré un taux de participation de 45 %, ce qui est inhabituellement élevé. En d'autres termes, les votantes et les votants étaient plus nombreux que d'habitude dans toutes les classes d'âge. À relever encore que les personnes ayant un niveau de formation et un revenu élevés étaient surreprésentées dans le corps électoral.

**Tableau 2-1 : participation en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants)**

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>59,5</b>	<b>1'513</b>	
<b>Age</b>			<b>V = 0,24***</b>
18 à 29 ans	45	184	+/-7,2
30 à 39 ans	52	125	+/-8,8
40 à 49 ans	52	204	+/-6,9
50 à 59 ans	59	310	+/-5,5
60 à 69 ans	73	292	+/-5,1
70 ans et plus	77	398	+/-4,1
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,21***</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	46	349	+/-5,2
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	55	297	+/-5,7
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	68	322	+/-5,1
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	71	318	+/-5,0
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,26***</b>
Sans formation post-obligatoire	34	152	+/-7,5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	55	621	+/-3,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	63	335	+/-5,2
Haute école spécialisée/université/EPF	76	402	+/-4,2

<sup>1</sup> Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux de participation moyen pour les années 2011-2018 est de 45,9 %.

<sup>2</sup> Il s'agit du taux de participation que l'OFS a calculé pour l'initiative de limitation. Pour les quatre autres objets, les taux de participation étaient inférieurs. Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/annee-2020.html>

Statut professionnel			V = 0,30***
Indépendant-e	55	121	+/-8,9
Employé-e	59	648	+/-3,8
Autres personnes actives	22	72	+/-9,6
Personnes inactives en formation	73	72	+/-10,3
Personnes inactives à la retraite	78	500	+/-3,6
Femme/homme au foyer	39	70	+/-11,4
Autres personnes inactives	52	28	+/-18,5

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95%) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole \*\*\* indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ( $Pr < ,001$ ), \*\* une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ( $Pr < ,01$ ) et \* une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ( $Pr < ,05$ ). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Il ressort du tableau 2-2 que l'intérêt politique a lui aussi eu une très nette influence sur le taux de participation. Par ailleurs, la gauche a mieux su mobiliser ses troupes que la droite et le centre. Les personnes se situant tout à gauche<sup>3</sup>, ont été très nombreuses (86 %) à prendre part au scrutin. Dans le camp de la gauche modérée<sup>4</sup>, le taux de participation était toujours remarquablement élevé (70 %), alors que le centre (51 %) et la droite (65 % et 70 %) ont eu un peu plus de peine à mobiliser leur électorat. De tous les partis, c'est l'UDC qui a eu le plus de difficulté à persuader ses sympathisantes et ses sympathisants de se rendre aux urnes. Un peu plus de la moitié seulement (54 %) ont participé au scrutin, alors même que le sort de sa propre initiative populaire (initiative de limitation) était en jeu. Comme celle-ci était l'objet phare de ces votations<sup>5</sup>, il est important de relever que l'initiative de l'UDC a été plus mobilisatrice parmi ses opposants que parmi ses partisans. Le PLR n'a pas eu beaucoup plus de succès dans ses efforts de mobilisation de ses troupes : parmi ses sympathisantes et ses sympathisants, un peu plus de six sur dix (64 %) ont voté. Le taux de participation était beaucoup plus élevé chez les Verts (71 %), le PS (76 %) et le PVL (86 %). En résumé, on peut dire que les premières votations fédérales organisées après la première vague de l'épidémie de coronavirus ont été dominées par des électeurs et des électrices de tendance rose-verte qui ont un revenu et un niveau de formation élevés et qui vivent dans les centres urbains. Cette mobilisation unilatérale se reflète dans les résultats du scrutin.

**Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)**

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>59,5</b>	<b>1'513</b>	
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,22***</b>
Tout à gauche (0-2)	86	125	+/-6,1
Gauche (3-4)	70	284	+/-5,3
Centre (5)	51	530	+/-4,3
Droite (6-7)	65	297	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	70	155	+/-7,2

<sup>3</sup> 0-2 sur une échelle gauche-droite comprise entre 0 (tout à gauche) et 10 (tout à droite).

<sup>4</sup> 3-4 sur une échelle gauche-droite comprise entre 0 (tout à gauche) et 10 (tout à droite).

<sup>5</sup> Sur les cinq objets, l'initiative de limitation a enregistré le taux de participation le plus élevé (59,5 %). Elle est donc probablement l'objet qui a été le plus mobilisateur de tous (cf. aussi l'importance des objets au chapitre 3).

<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,32***</b>
PLR	64	246	+/-6,0
PDC	70	143	+/-7,5
PS	76	222	+/-5,6
UDC	54	193	+/-7,0
PVL	86	108	+/-6,5
Les Verts	71	134	+/-7,7
Autre parti	73	67	+/-10,6
Aucun parti	40	400	+/-4,8
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = 0,48***</b>
Très intéressé-e	85	330	+/-3,9
Plutôt intéressé-e	73	791	+/-3,1
Plutôt pas intéressé-e	31	310	+/-5,1
Pas du tout intéressé-e	17	79	+/-8,3

Même si la participation au vote a été exceptionnellement élevée, il y a toujours quatre personnes sur dix qui n'ont pas voté alors qu'elles y étaient autorisées. Pourquoi n'ont-elles pas fait usage de leur droit ? Dans le cadre des enquêtes post-votations VOTO, les personnes n'ayant pas pris part au scrutin sont confrontées à huit affirmations, auxquelles elles peuvent se rallier ou dont elles peuvent se distancer. Le tableau 2-3 donne un aperçu des raisons de non-participation. Comme à l'accoutumée, les plus fréquentes sont l'« empêchement » et l'« oubli » (les deux ont été indiquées par 36 % de tous les abstentionnistes). Une proportion exceptionnellement élevée de personnes interrogées (30 %) ont indiqué que ce n'était pas leur voix qui allait faire la différence. Un quart se sont abstenues parce qu'elles estiment que les votations ne changent de toute façon rien. En règle générale, ces deux raisons de non-participation sont nommées moins souvent que le désintérêt pour les objets de la votation, par exemple, ou encore la complexité des sujets abordés. Le 27 septembre 2020, la situation était donc particulière dans ce sens que les personnes ayant un quelconque intérêt politique ont très souvent été voter et que très peu de personnes ont été découragées de voter par la complexité des objets présentés. En fin de compte, ce sont essentiellement celles et ceux qui *doutent fondamentalement* de l'utilité des décisions issues de la démocratie directe qui n'ont pas pris part au scrutin.

**Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)**

<b>Raisons de la non-participation</b>	<b>Part (%)</b>
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	36
Oubli d'aller voter	36
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	30
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	25
Le résultat de la votation était clair	22
Indécision	21
Désintérêt pour les objets de la votation	21
Objets de la votation trop compliqués	18

Le nombre d'abstentionnistes est de 252. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

### 3. La formation de l'opinion

#### L'importance des objets

Les personnes interrogées ont été priées d'indiquer, sur une échelle de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que chacun des objets avait pour elles personnellement. Sur les cinq objets, la moyenne la plus élevée (7,8) a été enregistrée pour l'initiative de limitation. Depuis les toutes premières enquêtes VOTO (automne 2016), une moyenne aussi élevée n'avait en fait jamais été atteinte par aucun des objets soumis à une votation fédérale. Le deuxième objet le plus important, aux yeux des participants, était l'acquisition des avions de combat (7,0), suivie du congé de paternité (6,8). L'importance de la loi sur la chasse (6,2) et des déductions fiscales pour enfants (5,9), a par contre été jugée inférieure à la moyenne par les participants.<sup>6</sup>

**Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)**

Degré d'importance	Initiative de limitation	Loi sur la chasse	Déductions fiscales pour enfants	Congé de paternité	Avions de combat
Très faible (0-1)	3	5	5	5	4
Faible (2-4)	5	18	19	14	9
Moyenne (5)	6	17	22	13	14
Grande (6-8)	45	41	42	38	42
Très grande (9-10)	42	19	13	30	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne arithmétique (n)</b>	<b>7,8 (1'159)</b>	<b>6,2 (1'179)</b>	<b>5,9 (1'074)</b>	<b>6,8 (1'209)</b>	<b>7,0 (1'209)</b>

*Remarques : les réponses « ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.*

Si l'initiative de limitation a en principe été considérée comme très importante dans tous les groupes de critères, les votants se situant aux extrémités de l'axe gauche-droite lui ont attribué une importance particulière.<sup>7</sup> La loi sur la chasse a été jugée subjectivement importante surtout dans les régions rurales et dans les cantons de montagne comme les Grisons, le Valais et Uri. S'agissant des déductions pour enfants, l'importance subjective accordée à l'objet dépend du degré auquel les personnes interrogées sont personnellement concernées : elles l'ont jugée personnellement plus importante si elles ont un revenu équivalent compris entre 3'501 et 4'750 CHF et si elles vivent en ménage commun avec des enfants (6,5) que si elles n'ont pas d'enfants vivant avec elles (5,8). Le congé de paternité – il importe de le relever – a été jugé plus important par les femmes (7,2) que par les hommes (6,5). Ce constat est aussi valable dans le groupe des 18-29 ans, soit celui dans lequel on trouve probablement le plus de personnes susceptibles de bénéficier du congé. Là aussi, les femmes ont accordé plus d'importance à l'objet (8,4) que les hommes (7,5). Des différences ont en outre été constatées entre les régions linguistiques : en Suisse alémanique, l'objet a été jugé moins important (6,6) qu'en Suisse romande (7,3). Finalement, l'importance accordée au congé de paternité dépend manifestement aussi du positionnement idéologique : pour les personnes se situant tout à gauche, il s'agissait du deuxième objet le plus important (8,2) de ces votations, juste derrière l'initiative de limitation (8,5). Tout à droite, le congé de paternité a par contre été jugé moins important (6,0). S'agissant des avions de combat, les personnes entrant dans la catégorie la plus âgée (70 ans ou plus) ont accordé à l'objet une importance plus grande (7,6) que celles qui appartiennent à la classe d'âge la plus jeune (18-29 ans : 6,4).

<sup>6</sup> L'importance moyenne des objets soumis en votation depuis l'automne 2016 est de 6,6.

<sup>7</sup> Tout à gauche : 8,5 ; tout à droite : 8,3.

## Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Pour chaque objet, les personnes interrogées ont en outre été invitées à indiquer si elles avaient trouvé la prise de décision plutôt aisée ou plutôt compliquée. Le tableau 3-2 donne un aperçu des réponses obtenues à la question des difficultés de compréhension. Une très grande partie des personnes interrogées a très bien compris ce qu'était le congé de paternité (« Décision plutôt aisée » : 94 %). De même, l'initiative de limitation (83 %) et l'acquisition de nouveaux avions de combat (86 %) n'ont guère posé de problème. La loi sur la chasse (68 %) et les déductions pour enfants (64 %), par contre, ont été perçues comme ayant un degré de complexité supérieur à la moyenne.<sup>8</sup>

**Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)**

Difficultés de compréhension	Initiative de limitation	Loi sur la chasse	Déductions fiscales pour enfants	Congé de paternité	Avions de combat
Décision plutôt aisée	83	68	64	94	86
Décision plutôt compliquée	17	31	35	6	13
Aucune indication, ne sait pas	<1	<1	1	<1	1

*Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%. Nombre de participants = 1'261.*

Une grande majorité des votantes et des votants (71 %) avaient arrêté leur position sur l'initiative de limitation dès le début. Depuis la première enquête VOTO réalisée en automne 2016, ce pourcentage n'a été plus élevé que dans le cas de la votation sur la naturalisation facilitée (74 %). Cette constatation vient encore une fois confirmer la thèse selon laquelle les décisions politiques relatives à la population étrangère sont prises en fonction de positions profondément ancrées et donc quasiment inébranlables. Dans le cas du congé de paternité, environ deux tiers de tous les votants (66 %) ont indiqué que leur décision de vote était claire dès le début. Sur la question des avions de combat, cette proportion est de 60 %, ce qui est toujours nettement plus que la moyenne de toutes les enquêtes VOTO (48 %). La révision de la loi sur la chasse et les déductions pour enfants étaient des objets plus disputés : une majorité des votantes et des votants ont arrêté leur décision pendant la campagne (35 % pour le premier objet, 42 % pour le second), voire au dernier moment (23 % pour les deux objets).

**Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)**

Moment de la décision	Initiative de limitation	Loi sur la chasse	Déductions fiscales pour enfants	Congé de paternité	Avions de combat
Dès le début	71	42	35	65	60
Pendant la campagne	18	35	42	24	25
Au dernier moment	11	23	23	11	15
<b>Total (n)</b>	<b>100 (1'163)</b>	<b>100 (1'183)</b>	<b>100 (1'078)</b>	<b>100 (1'212)</b>	<b>100 (1'216)</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les réponses « ne sait pas » (max. 1%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.*

<sup>8</sup> Depuis l'automne 2016, la proportion de votantes et de votants ayant estimé que leur prise de décision était « plutôt aisée » avoisine 69 % en moyenne.

## L'information

Afin de déterminer à quel degré les votantes et votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice combinant la question sur la connaissance des objets de la votation et celle sur les raisons de la décision de vote. Il a été construit comme suit : les personnes ayant pu citer les objets de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner de raisons concrètes pour justifier leur vote (« *ne sait pas* », « *pas de réponse* » et « *pas compris / trop compliqué* », etc.). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond, indépendamment du degré de sophistication de leur réponse, ont reçu deux points. En conséquence, un total maximal de trois points était possible.

Il ressort du tableau 3-4 que l'acquisition des avions de combat et le congé de paternité sont les deux objets que les personnes interrogées connaissaient le mieux (2,7). Il est vrai qu'il s'agissait de deux thèmes relativement peu complexes sur le fond. Viennent ensuite l'initiative de limitation (2,5), la loi sur la chasse (2,4) et, finalement, en dernière position (2,3), les déductions pour enfants.

**Tableau 3-4 : le niveau d'information (en % des votants)**

Niveau d'information	Initiative de limitation	Loi sur la chasse	Déductions fiscales pour enfants	Congé de paternité	Avions de combat
0 point : pas informé-e	2	3	4	1	1
1 point	8	9	9	3	3
2 points	28	31	35	23	23
3 points : informé-e	62	57	51	73	74
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne arithmétique (n)</b>	<b>2,5 (1'163)</b>	<b>2,4 (1'184)</b>	<b>2,3 (1'080)</b>	<b>2,7 (1'213)</b>	<b>2,7 (1'216)</b>

*Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.*

## La recherche d'information

Le tableau 3-5 fournit des informations sur l'utilisation et l'intensité d'utilisation des sources d'information. Ces données reflètent uniquement les réponses des personnes interrogées qui ont pris part à la votation. Encore une fois, c'est la lecture d'articles de presse et de la brochure du Conseil fédéral (« Explications du Conseil fédéral ») qui s'est révélée d'une importance majeure. Parmi les votantes et les votants, neuf sur dix environ ont en effet indiqué avoir eu recours à ces sources d'information. Les émissions télévisées sur les votations et les sites d'informations sur Internet ont également été nommés fréquemment.

**Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n = 1'133-1'162)**

Source d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Livret d'explications du Conseil fédéral	91	6,9
Articles dans les journaux	88	6,4
Emissions sur la votation à la télévision	81	6,2
Pages d'actualités sur Internet	69	5,4
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	66	4,6
Emissions sur la votation à la radio	64	5,1
Affiches dans la rue	64	3,6
Journaux ou prospectus de votation	63	4,4
Annonces dans les journaux	61	3,9
Sondages	61	4,4
Informations sur le lieu de travail	39	4,4
Films et clips vidéo sur Internet	38	4,2
Réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter	36	4,3

*Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.*

## 4. L'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »

### Le contexte

Le 9 février 2014, l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » a été acceptée à la surprise générale, même si ce n'était que de très peu. En réaction à la mise en œuvre de cette initiative par le Gouvernement et le Parlement, insuffisante à leurs yeux, l'UDC et l'ASIN ont lancé l'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ». Leur objectif était de permettre à la Suisse de réglementer son immigration de façon autonome et, plus particulièrement, de mettre un terme à la libre circulation des personnes convenue avec l'UE. Une disposition transitoire figurant dans le texte de l'initiative prévoyait que la Confédération et l'UE négocient afin que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) cesse d'être en vigueur dans les douze mois suivant l'acceptation de l'initiative. Si cet objectif n'était pas atteint, le Conseil fédéral était appelé à dénoncer unilatéralement l'accord dans un délai additionnel de 30 jours.

Le Conseil fédéral, les Chambres fédérales, une majorité des partis (notamment le PS, les Verts, le PVL, le PDC, le PLR et le PBD) ainsi que la plupart des associations de défense des intérêts économiques (comme Economiesuisse, l'USS, Travail.Suisse, Gastrosuisse ou Swissmem) ont recommandé le rejet de l'initiative. Leurs motivations étaient variées, mais se rapportaient pour la plupart à la « clause guillotine »<sup>9</sup> ainsi qu'aux conséquences économiques que celle-ci aurait eu pour le pays. L'UDC et l'UDF, pour leur part, soutenaient l'initiative.

Il était initialement prévu que le peuple se prononce sur cet objet le 17 mai 2020. Les votations ont cependant été remises au 27 septembre 2020 à cause de la pandémie. La campagne qui a précédé les votations a été animée, même si elle n'était pas tout à fait aussi intense que d'autres campagnes de votation conduites sur des sujets similaires. L'initiative a finalement été très loin d'obtenir une majorité du vote populaire, puisqu'elle a été rejetée par 61,7 % des votants. Elle n'a pas non plus atteint la majorité des cantons : quatre seulement (3,5 pour être plus précis) ont enregistré une majorité de oui.

### La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Dans le cas de l'initiative de limitation, la décision de vote était liée à certains critères sociaux. Les personnes âgées étaient ainsi plus enclines à dire oui à l'initiative que les plus jeunes et l'objet a même obtenu une majorité parmi les personnes à bas revenu : 57 % des votantes et des votants ayant un revenu équivalent de 3'500 CHF maximum ont en effet glissé un oui dans l'urne. Celles et ceux qui entrent dans le quartile des revenus les plus élevés ont en revanche voté non nettement plus souvent que la moyenne (76 %). L'analyse de la décision de vote en fonction du niveau de formation donne un résultat similaire : les couches de la population ayant un niveau de formation basique ont accepté l'initiative à une courte majorité (52 %), alors que les universitaires l'ont rejetée haut la main (80 % de non). Cette division se retrouve si l'on analyse les résultats en fonction de caractéristiques étroitement liées au revenu et à la formation : les votantes et les votants ayant une fonction de cadre, par exemple, ont rejeté l'initiative presque unanimement (85 %), alors qu'une majorité des indépendants sans employés l'ont acceptée (57%). Les votantes et les votants estimant que leur revenu personnel n'est pas ou qu'à peine suffisant ont majoritairement dit oui à l'initiative (54 %), alors que celles et ceux qui qualifient leur situation économique de confortable y ont pour la plupart dit non (66 %).

---

<sup>9</sup> L'expression « clause guillotine » s'applique au mécanisme suivant : avec six autres accords, l'ALCP fait partie d'un ensemble de conventions juridiquement liées. Si l'ALCP est dénoncé, les six autres accords deviennent automatiquement caducs six mois plus tard.

En résumé, l'initiative de limitation a rencontré certaines sympathies chez les personnes ayant un revenu modeste ou un niveau de formation relativement bas, mais a été rejetée très nettement par les votantes et les votants bénéficiant d'un niveau de formation et d'un revenu élevés. Ces derniers étaient exceptionnellement bien représentés parmi les participants au scrutin du 27 septembre 2020 et ont donc contribué à la clarté du résultat (cf. chapitre 2 « La participation »).

**Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>1'163</b>	
<b>Age</b>			<b>V = 0,17**</b>
18 à 29 ans	30	125	+/-8,0
30 à 39 ans	31	87	+/-9,7
40 à 49 ans	26	144	+/-7,2
50 à 59 ans	46	239	+/-6,3
60 à 69 ans	39	240	+/-6,2
70 ans et plus	47	328	+/-5,4
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,25***</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	57	232	+/-6,4
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	35	226	+/-6,2
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	34	270	+/-5,7
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	24	279	+/-5,0
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,29***</b>
Sans formation post-obligatoire	52	87	+/-10,5
Formation professionnelle initiale/ apprentissage	52	453	+/-4,6
Maturité/formation professionnelle supérieure	34	272	+/-5,6
Haute école spécialisée/université/EPF	20	348	+/-4,2
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,15**</b>
Indépendant-e	52	90	+/-10,3
Employé-e	34	504	+/-4,1
Autres personnes actives	50	38	+/-15,9
Personnes inactives en formation	23	56	+/-11,0
Personnes inactives à la retraite	42	414	+/-4,8
Femme/homme au foyer	46	41	+/-15,3
Autres personnes inactives	56	18	+/-22,9

Comme cela a déjà été constaté à de nombreuses reprises dans le cadre des enquêtes VOTO, la sympathie politique et le positionnement gauche-droite ont eu une influence nettement plus significative sur la décision de vote que les caractéristiques sociales. Dans le camp de la gauche, l'initiative était vouée à l'échec : six pour cent seulement des personnes se situant tout à gauche l'ont acceptée ; parmi les personnes se réclamant de la gauche modérée, le pourcentage de oui n'était guère plus élevé (10 %) et même celles qui se situent au centre étaient très loin de lui être majoritairement favorables (38 %). Si cela suffisait en principe à rendre l'acceptation de l'initiative impossible, le fait que même la droite modérée n'y ait dit oui qu'à une toute petite majorité (52 %) a fini de clarifier la situation, puisque le verdict sorti des urnes était sans appel. L'échec de l'initiative lancée par l'UDC s'explique essentiellement par son incapacité à mobiliser des électeurs au-delà de ses propres troupes, qui, soit dit en passant, ont soutenu l'objet de manière très disciplinée (87 % de oui). Les personnes proches des Verts et du PS ont ainsi rejeté l'initiative massivement (88 % et 86 %) et l'électorat des partis bourgeois, qui a déjà soutenu d'autres initiatives de l'UDC, n'a, dans sa très grande majorité, pas voté en faveur de celle-ci : dans l'orbite du PDC, deux personnes sur trois (69 %) ont voté non, tout comme 72 % de l'électorat radical. Chez les personnes sans attaches partisans, le résultat a été beaucoup plus serré puisque la part de celles qui ont voté oui a tout de même atteint 48 %.

L'antagonisme entre modernisme et traditionalisme oppose souvent l'UDC à la plupart des autres partis. Il n'est donc pas surprenant que les positions politiques fondamentales qui en découlent aient un lien étroit avec la décision de vote : les personnes souhaitant une Suisse plus ouverte au monde ont rejeté l'initiative haut la main (81 %), alors que celles qui préfèrent une Suisse plus refermée sur elle-même l'ont acceptée à une écrasante majorité (76 %).

On a aussi demandé aux votantes et aux votants si la situation exceptionnelle dans laquelle ils ou elles se trouvaient en raison de l'épidémie de COVID-19 avait eu une influence sur leur vote au sujet de l'initiative de limitation<sup>10</sup>. Une très forte majorité (84 %) a répondu que la pandémie n'avait eu aucune influence sur leur vote. 12 % (« un peu d'influence ») ont laissé entendre que, dans d'autres circonstances, ils auraient peut-être voté différemment.<sup>11</sup> 4 %, finalement, ont indiqué que leur vote était le résultat direct de la pandémie (« une très forte influence »). La situation extraordinaire (et ses retombées sur l'économie et la société) a plutôt eu tendance à favoriser l'initiative. Les personnes qui ont établi un rapport entre la pandémie et leur décision ont en effet été plus nombreuses à l'accepter qu'à la rejeter. Ce fait n'a toutefois pas changé l'issue du scrutin, puisque la proportion des personnes affirmant que leur vote a subi l'influence de la pandémie était trop faible.

**Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>1'163</b>	
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,47***</b>
Tout à gauche (0-2)	6	112	+/-4,4
Gauche (3-4)	10	241	+/-3,8
Centre (5)	38	373	+/-4,9
Droite (6-7)	52	243	+/-6,3
Tout à droite (8-10)	77	134	+/-7,1

<sup>10</sup> Sans toutefois les inviter à préciser la nature de cette influence potentielle.

<sup>11</sup> Il n'est manifestement pas possible de déterminer si leur vote aurait effectivement été différent dans d'autres circonstances. Les résultats publiés doivent donc être interprétés avec prudence.

<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,54***</b>
PLR	28	197	+/-6,3
PDC	33	118	+/-8,5
PS	14	193	+/-4,9
UDC	87	153	+/-5,3
PVL	11	99	+/-6,2
Les Verts	12	107	+/-6,2
Autre parti	40	50	+/-13,6
Aucun parti	48	246	+/-6,2
<b>Valeur : ouverture vs. fermeture de la Suisse vers l'extérieur</b>			<b>V = 0,42***</b>
Davantage d'ouverture vers l'extérieur	19	620	+/-3,1
Valeur partagée	52	415	+/-4,8
Davantage de fermeture vers l'extérieur	76	104	+/-8,2
<b>Valeur : Suisse offrant les mêmes chances aux étrangers qu'aux Suisses vs. Suisse offrant de meilleures chances aux Suisses</b>			<b>V = 0,45***</b>
Mêmes chances aux étrangers	15	386	+/-3,6
Valeur partagée	33	376	+/-4,8
Meilleures chances aux Suisses	68	356	+/-4,8

## Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de rejet ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les votantes et les votants avaient la possibilité de citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc, puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme réponse principale (« premières réponses ») et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total par tous les répondants (« ensemble des réponses »).

Le **motif d'approbation** (tableau 4-3) qui a de très loin été nommé le plus souvent est la peur des conséquences d'une surpopulation croissante. Près de la moitié des personnes ayant voté oui (48 %) l'a indiqué comme raison principale. Si l'on prend aussi en compte les motifs nommés en deuxième réponse, cette proportion passe même à 84 %. Une analyse plus précise révèle qu'un quart à peu près de toutes les personnes ayant voté oui (26 %) voulait avant tout empêcher que la Suisse voie le nombre de ses résidents atteindre dix millions, alors qu'un sixième d'entre elles (15 %) s'inquiétait principalement de la situation sur le marché de l'emploi. Si d'autres conséquences d'une surpopulation, comme la pénurie de logements, les problèmes de mobilité ou le mitage du territoire ont également été mentionnés par les partisans de l'initiative, elles n'ont en effet pas été nommées aussi fréquemment que la peur de perdre son emploi.

16 % ont approuvé l'initiative principalement pour prévenir la menace de ce qu'ils perçoivent comme une « emprise étrangère ». Entrent également dans cette catégorie différents motifs reflétant un scepticisme général à l'égard de l'immigration (p.ex. « Il y a trop d'étrangers »). 9 % des personnes ayant voté oui justifient leur décision sous l'angle institutionnel : elles estiment que la Suisse doit retrouver la maîtrise de son immigration.

Pour le reste, les motifs de décision indiqués étaient divers : 4 % ont considéré leur vote comme un vote contre l'Union européenne et 3 % ont dit oui parce qu'ils sont partis du principe que l'initiative n'avait aucune chance d'être acceptée. 7 % ont fait des remarques très générales, sans indiquer un motif précis et 4 %, finalement, ont indiqué une raison qui était manifestement un motif de rejet.

**Tableau 4-3 : les motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Surpopulation et ses retombées</b>	<b>48</b>	<b>176</b>	<b>84</b>	<b>310</b>
La Suisse trop petite pour 10 millions d'habitants	26	97	35	128
Plus d'immigration = plus de pertes d'emplois	15	56	32	119
Autres motifs en lien avec la surpopulation	7	23	17	63
<b>Emprise étrangère / arguments contre les étrangers</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>26</b>	<b>96</b>
<b>Maintien de la souveraineté</b> (maîtrise de l'immigration)	<b>9</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>45</b>
<b>Généralités</b> (ça me plaît, idée sympathique)	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>36</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>24</b>
<b>Contre l'UE</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>34</b>
<b>Décision stratégique</b> (« je savais que l'initiative serait rejetée »)	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
<b>Recommandations</b> (partis, autres)	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>16</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>370</b>	<b>162</b>	<b>599</b>

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

Dans le **camp du non**, le principal motif invoqué est le maintien de bonnes relations avec l'UE et la préservation des bilatérales : 41 % ont indiqué ne pas vouloir risquer de mettre en péril les relations avec l'UE ou la voie bilatérale. La plupart des réponses classées dans ce groupe de motifs (19 % au total), laissent transparaître une approbation de principe de la voie bilatérale. D'autres (8 %) ont spécifiquement mis l'accent sur les risques d'une rupture avec l'UE en cas d'acceptation de l'initiative. 9 % encore, craignaient qu'une acceptation de l'initiative entraîne un isolement général de la Suisse qui lui aurait été dommageable. Les bonnes relations avec l'UE ont été jugées particulièrement importantes dans l'orbite du PLR et du PVL : 49 % (PLR), voire 53 % (PVL) de ces personnes ont indiqué des motifs de contenus identiques. Il n'y est *pas explicitement* question de dommages économiques, mais il est vraisemblable que la crainte d'une rupture avec l'UE était aussi (ou même principalement) induite par des considérations de nature économique. De telles craintes d'ordre économique ont été *explicitement* nommées par 17 % de celles et ceux qui ont voté non, soit sous une forme générale (p.ex. « L'initiative ou une rupture avec l'UE nuirait à l'économie »), soit par rapport à des secteurs spécifiques (pénurie de personnel spécialisé dans le domaine des soins etc.). Ce sont les sympathisantes et les sympathisants du PDC qui ont indiqué le plus souvent des motifs explicitement économiques.

Nombreux (14 %) ont aussi été celles et ceux qui ont exprimé leur mécontentement de manière très générale (p.ex. : « parce que cet objet est du grand n'importe quoi » ou « trop radical »). Un autre groupe représentant 11 % de toutes les personnes ayant voté non a rejeté l'objet principalement parce que l'initiative a été lancée par l'UDC (« La raison, c'est l'UDC »). Beaucoup d'entre eux se sont en outre dit fatigués de voir l'UDC « revenir à la charge sans arrêt ». Ce choix dicté par ce qu'on ne veut pas (en votant le contraire de ce que recommande le pôle opposé idéologiquement) se retrouve le plus fréquemment dans le camp du PS (21 % de tous les motifs d'approbation indiqués par des personnes proches du PS). 5 % - en majorité dans l'orbite des Verts - ont voté non pour signifier leur rejet de la xénophobie. Finalement, il y a aussi eu dans le camp du non des personnes qui ont coché la mauvaise case sur leur bulletin de vote : 2 % (dont 38 % se disent proches de l'UDC) ont manifesté clairement leur volonté de *limiter* l'immigration, mais ont indiqué avoir voté non.

**Tableau 4-4 : les motifs de refus (en % des votes négatifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Rapports avec l'UE / voie bilatérale</b>	<b>41</b>	<b>324</b>	<b>63</b>	<b>499</b>
Approbation de la voie bilatérale	19	154	29	230
La Suisse ne doit pas s'isoler	9	68	10	81
Ne pas risquer de mettre en péril les relations avec l'UE	8	62	12	95
Autres motifs concernant les relations avec l'UE / la voie bilatérale	5	40	12	93
<b>Raisons économiques</b>	<b>17</b>	<b>133</b>	<b>30</b>	<b>236</b>
En général : mauvais pour l'économie	6	49	13	101
Pénurie de main d'œuvre spécialisée	10	81	16	131
Autres motifs d'ordre économique	1	3	1	4
<b>Généralités (je n'aime pas, ça ne sert à rien, trop compliqué)</b>	<b>14</b>	<b>114</b>	<b>23</b>	<b>184</b>
<b>C'est l'UDC qui est à l'origine de l'initiative</b>	<b>11</b>	<b>86</b>	<b>19</b>	<b>152</b>
<b>Vote contre la xénophobie</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>66</b>
<b>L'immigration a un effet généralement positif</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>33</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>32</b>
<b>Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>26</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>26</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>25</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>793</b>	<b>161</b>	<b>1'280</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

## L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (tableau 4-5). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du « oui » et du « non ». Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision.

Il est d'abord surprenant que les trois **arguments pour** testés dans le cadre de l'enquête aient tous obtenu des taux d'approbation relativement élevés, alors que l'initiative – on le sait – a été rejetée assez nettement. L'argument principal des partisans, selon lequel la Suisse doit retrouver la maîtrise de son immigration, a même été soutenu par une robuste majorité de 62 % de toutes celles et ceux qui ont pris part au scrutin. Si, comme on pouvait s'y attendre, l'argument était incontesté parmi les partisans de l'initiative (96 % d'approbation), non moins de 41 % des opposants étaient eux aussi d'avis que la Suisse devait pouvoir régir son immigration de manière autonome. Une analyse plus circonstanciée des motifs indiqués spontanément par les personnes ayant voté non<sup>12</sup> ne révèle guère de différence par rapport aux personnes ayant voté non qui *n'ont pas adhéré* à cet argument favorable. Il en ressort simplement que l'argument a été majoritairement approuvé dans l'orbite du PLR et du PDC (65 % et 55 %), même si la plupart de ces votants ont rejeté l'initiative. Il est donc probable qu'un nombre considérable de personnes proches du PLR et du PDC appellent de leur vœux une espèce de dérogation à l'ALCP, mais pas au prix d'une rupture des relations bilatérales avec l'UE.

L'argument selon lequel une immigration incontrôlée est à l'origine de pressions sur les salaires, d'une pénurie de logements et de problèmes de mobilité a obtenu une courte majorité de 52 %. Il a convaincu non seulement une très grande partie (88 %) des partisans de l'initiative, mais aussi un petit tiers (30 %) des opposants.

L'argument selon lequel la votation sur l'initiative de limitation permet de manifester son opposition contre l'accord-cadre a obtenu le soutien de 47 % de toutes les votantes et de tous les votants. S'il n'est guère étonnant qu'une majorité des partisans de l'initiative (61 %) y aient adhéré, le fait que presque quatre opposants sur dix (39 %) l'aient également approuvé peut par contre surprendre. Ils ne pouvaient en effet guère avoir à l'esprit leur propre vote puisqu'ils se sont, en l'occurrence, prononcé contre l'initiative. Ces personnes ont peut-être voulu dire que certains des partisans de l'initiative pouvaient comprendre leur vote comme un signe d'opposition à l'accord-cadre.

**Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)**

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« La Suisse doit regagner la maîtrise de l'immigration. »	Total	62	37	1
	Partisans	96	4	1
	Opposants	41	58	1
« Incontrôlée, l'immigration a des effets négatifs sur les salaires, favorise la pénurie de logements et augmente le trafic. »	Total	52	46	2
	Partisans	88	11	0
	Opposants	30	67	3
« La votation sur l'initiative de limitation permet d'envoyer un signal fort contre l'accord-cadre. »	Total	47	42	10
	Partisans	61	27	13
	Opposants	39	52	9

<sup>12</sup> Dans le cadre des interviews téléphoniques, la première question porte sur les motifs de décision. Cette question est ouverte, ce qui signifie que les personnes interrogées peuvent donner une réponse spontanée dans leur propre cadre de référence. Les arguments énumérés au tableau 4.5 ne leur sont présentés qu'après. Il ne s'agit alors plus d'une question ouverte : les participants doivent choisir entre les réponses proposées (« entièrement d'accord », « plutôt d'accord » etc.).

Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« L'initiative de limitation met en danger la voie bilatérale avec l'UE. »	Total	68	28	4
	Partisans	43	53	4
	Opposants	84	12	4
« La résiliation de la libre circulation des personnes met en péril la réussite du modèle économique suisse. »	Total	56	38	5
	Partisans	34	58	8
	Opposants	70	26	3
« Les rentes transitoires destinées aux chômeurs âgés permettent de résoudre pour l'essentiel le principal problème causé par l'immigration. »	Total	22	62	16
	Partisans	25	64	12
	Opposants	21	61	18

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 62 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 96 % de tous les partisans et 41 % de tous les opposants) soutiennent l'argument disant que la Suisse doit regagner la maîtrise de l'immigration. Cet argument a été rejeté par 37 % de tous les votantes et votants, alors que 1 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 1'163, partisans = 370, opposants = 793.

De tous les **arguments contre** testés dans le cadre de l'enquête, c'est celui du danger pour la voie bilatérale avec l'UE qui a obtenu le plus de soutien : une solide majorité de deux tiers (68 %) ne voulait pas mettre en péril la voie bilatérale par une dénonciation de l'ALCP. Le fait que 43 % des partisans aient eux aussi considéré que l'acceptation de l'initiative de limitation sonnerait le glas de la voie bilatérale montre qu'une part significative de la population a décidé de rompre avec l'UE en toute connaissance de cause.

Selon l'un des principaux arguments invoqués par les associations de défense des intérêts économiques, une dénonciation de l'ALCP aurait risqué de compromettre le succès du modèle économique suisse. Il s'agit là d'un argument qui a en principe été avancé sous une forme similaire dans le contexte de toutes les votations précédentes en rapport avec l'Europe et qui a toujours été entendu par une grande majorité des votantes et des votants. Cette fois-ci, 56 % d'entre eux partageaient la crainte de retombées économiques négatives en cas de rupture avec l'UE. Selon le point de vue, ce pourcentage est (relativement) élevé ou (relativement) faible. Relevons d'abord que l'argument « économique » n'a pas convaincu toutes les personnes qui ont voté non : un quart d'entre elles (26 %) s'est manifestement exprimé contre l'initiative pour d'autres raisons.<sup>13</sup> Ensuite, il y avait un nombre considérable de votantes et de votants qui voulaient se débarrasser de l'ALCP même au prix de conséquences économiques négatives. Un tiers des personnes ayant voté oui (34 %) ont en effet indiqué avoir conscience des risques que cette décision ferait encourir à l'économie. En résumé, on constate que si la prospérité économique reste l'une des motivations centrales des décisions politiques relatives à l'Europe, elle est loin de convaincre l'intégralité du corps électoral.

L'argument selon lequel les prestations transitoires allaient résoudre le problème de l'immigration n'a quasiment pas eu d'incidence sur la décision de vote individuelle. D'abord, 16 % des votantes et des votants n'avaient pas d'avis sur le sujet, peut-être parce qu'ils n'avaient jamais entendu parler de ces prestations transitoires. Ensuite, 22 % seulement de toutes les personnes interrogées se sont associées à cette position, ce pourcentage étant plus ou moins le même chez les partisans et chez les opposants. Si tant est que les prestations transitoires ont vraiment joué un rôle dans ce contexte, celui-ci était donc vraiment marginal.

<sup>13</sup> Une analyse plus précise des motivations de ce groupe d'opposants a fait ressortir qu'ils étaient relativement nombreux à vouloir signifier leur opposition à la xénophobie ou à avoir rejeté l'initiative pour la simple raison qu'elle avait été lancée par l'UDC.

## 5. La modification de la loi sur la chasse

### Le contexte

Le retour du loup en Suisse a incité le Parlement à modifier la loi sur la chasse, qui date de 1986. Même s'il était prévu que le loup conserve son statut d'espèce protégée, les cantons auraient eu la possibilité de réguler la population de loups à titre préventif, en abattant des bêtes isolées n'ayant pas encore causé de dommages. Ils n'auraient cependant pu le faire qu'à certaines conditions et après consultation des autorités fédérales. Si les décisions de tir auraient été prises par les cantons, la Confédération et les organisations de protection de l'environnement auraient conservé leur droit de recours. Dans sa version révisée, la loi sur la chasse aurait finalement prévu des critères plus stricts pour le versement d'indemnités pour les chèvres et les moutons tués, une extension de la protection des espèces ainsi qu'un soutien financier aux cantons pour la valorisation des biotopes de la faune sauvage.

Au Conseil national et au Conseil des États, la révision de la loi a été adoptée à une majorité relative-ment faible.<sup>14</sup> Différentes associations de protection de la nature (Pro Natura, WWF, BirdLife, Groupe Loup, Zoosuisse) y ont réagi en lançant un référendum. Ils s'opposaient essentiellement à deux aspects de la nouvelle loi sur la chasse : la disposition autorisant le tir préventif de loups avant qu'ils ne causent le moindre dégât et le fait que le Conseil fédéral aurait eu la possibilité d'inscrire d'autres espèces protégées sur la liste des espèces pouvant être régulées. Les associations de protection de la nature ont obtenu le soutien du PEV, du PVL, des Verts et du PS, qui ont tous recommandé de voter non.

Les associations de protection de la nature ont mis beaucoup d'argent dans la campagne organisée contre la loi. Selon une étude d'Année Politique Suisse comparant 68 campagnes menées depuis 2013, la campagne contre la loi sur la chasse termine au septième rang de celles qui ont publié le plus d'annonces. Les annonces invitant à dire non à la loi représentaient près de 80 % du volume total des annonces recensées dans le cadre de cette campagne.<sup>15</sup>

Le souverain a rejeté le projet de loi à une majorité de 51,8 %. Cet objet a créé un profond clivage entre les cantons de montagne d'une part et les cantons de plaine de l'autre : alors que le Valais, les Grisons et Uri ont accepté la loi à une majorité de près de 70 %, d'autres cantons comme Genève, Schaffhouse ou Bâle-Ville l'ont rejetée à une majorité de plus de 63 %.

### La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Au soir de la votation, il était déjà clair que l'un des facteurs clés ayant déterminé la décision de vote était le lieu de domicile, selon qu'il se situait ou non dans une région dans laquelle vit une meute de loups. Les deux cantons de montagne qui comptent le plus de loups – les Grisons et le Valais – ont accepté la loi sur la chasse à une écrasante majorité, alors que les cantons urbains, comme Bâle-Ville ou Genève, l'ont rejetée tout aussi massivement. Le même contraste se retrouve à l'analyse du comportement de vote en fonction de la démographie communale : dans les petites communes, l'objet a obtenu une majorité de oui, alors que dans les grandes villes (>100'000 habitants), les partisans du oui étaient très loin d'être en majorité (29 % d'approbation). Les autres caractéristiques sociodémographiques n'ont par contre joué qu'un rôle mineur : la plupart des femmes ont dit non à la loi sur la chasse (57 %), alors que les hommes y ont dit oui à une courte majorité (53 % de oui) ; les plus jeunes ont rejeté l'objet, alors que les plus âgés l'ont, pour la plupart, accepté.

<sup>14</sup> Le Conseil national a adopté le projet de loi par 117 voix contre 71 (et 9 abstentions), le Conseil des États par 28 contre 16 (et une abstention).

<sup>15</sup> Cf. : [https://anneepolitique.swiss/static\\_files/APS-Zeitungs-%20und%20Inserateanalyse%20vom%2016.9.2020.pdf](https://anneepolitique.swiss/static_files/APS-Zeitungs-%20und%20Inserateanalyse%20vom%2016.9.2020.pdf).

**Tableau 5-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>1'184</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = 0,10**</b>
Hommes	53	606	+/-4,0
Femmes	43	578	+/-4,0
<b>Age</b>			<b>V = 0,12*</b>
18 à 29 ans	45	129	+/-8,6
30 à 39 ans	49	87	+/-10,5
40 à 49 ans	39	146	+/-7,9
50 à 59 ans	42	238	+/-6,3
60 à 69 ans	51	245	+/-6,3
70 ans et plus	57	339	+/-5,3
<b>Taille de la commune (nombre d'habitants)</b>			<b>V = 0,16***</b>
Jusqu'à 2'000	59	211	+/-6,1
2'001-5'000	53	290	+/-5,7
5'001-10'000	45	208	+/-6,8
10'001-20'001	47	182	+/-7,2
20'001-100'000	47	179	+/-7,3
> 100'000	29	114	+/-9,0

Même si le loup a rarement été l'objet de débats idéologiques enflammés, le clivage entre partisans et opposants au projet d'assouplissement de la protection de l'espèce correspondait assez précisément à la limite entre les blocs idéologiques. Tout à gauche, la proportion de non à la loi sur la chasse était presque aussi importante (93 %) que la proportion de non à l'initiative de limitation (94 %). Dans le camp de la gauche modérée, le pourcentage d'opposants était toujours très élevé (73 %). Au centre, la majorité bascule (de peu) dans le camp du oui (54 %) et devient d'autant plus confortable que l'on se dirige plus à droite sur l'axe idéologique gauche-droite. Une comparaison entre les électors des différents partis montre que ce sont les personnes proches des Verts qui se sont opposées à une régulation du loup avec le plus de véhémence (90 % de non). Dans l'orbite du PS et du PVL, les votantes et les votants étaient également en majorité contre la loi sur la chasse (73 % et 62 % de non). Les sympathisantes et les sympathisants des partis bourgeois et conservateurs, dont la base est plus solide dans les régions de montagne que dans les centres urbains, ont en revanche pour la plupart dit oui à la révision (à une majorité comprise entre 64 % et 66 %).

Par nature, la protection des espèces en général et la protection du loup en particulier sont étroitement liées à la protection de la nature et de l'environnement. Il y avait effectivement une corrélation claire entre la position des votantes et des votants sur le thème de la protection de l'environnement et leur décision de vote au sujet de la loi sur la chasse. À peine un tiers (30 %) de celles et ceux qui jugent la protection de l'environnement plus importante que le maintien de la prospérité ont en effet voté oui, alors que dans le groupe de celles et ceux pour qui l'ordre de priorités est inversé, cette proportion atteint 66 %. Ce qui est particulièrement révélateur dans ce contexte, c'est que la position par rapport à la protection de l'environnement était le principal facteur de décision pour les votantes et les votants dans les cantons de plaine, alors qu'elle n'a joué pratiquement aucun rôle dans la décision des personnes habitant les cantons de montagnes dans lesquels les populations de loups sont les plus importantes.<sup>16</sup> En d'autres termes : les personnes plus ou moins directement touchées par la régulation du loup ont abordé l'objet de la loi sur la chasse indépendamment de leur position de principe en matière de protection de l'environnement.

**Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>1'184</b>	
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,40***</b>
Tout à gauche (0-2)	7	114	+/-4,7
Gauche (3-4)	27	242	+/-5,6
Centre (5)	54	384	+/-5,0
Droite (6-7)	65	246	+/-6,0
Tout à droite (8-10)	68	133	+/-7,9
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,37***</b>
PLR	66	196	+/-6,6
PDC	64	118	+/-8,7
PS	27	195	+/-6,2
UDC	66	155	+/-7,5
PVL	38	95	+/-9,8
Les Verts	10	111	+/-5,6
Autre parti	52	55	+/-13,2
Aucun parti	50	259	+/-6,1
<b>Valeur : priorité sur la protection de l'environnement vs. prospérité économique</b>			<b>V = 0,31***</b>
Protection de l'environnement	30	502	+/-4,0
Valeur partagée	58	490	+/-4,4
Prospérité économique	66	128	+/-8,2

<sup>16</sup> Compte tenu des populations de loups actuellement recensées, les régions ont été classées en deux groupes : les régions qui n'ont pas ou que très peu de loups et celles qui ont sur leur territoire des populations de loups conséquentes. Dans les régions qui n'ont pratiquement pas de loups, la différence dans la proportion de oui entre les personnes qui donnent la priorité à la protection de l'environnement plutôt qu'à l'augmentation de la prospérité et celles dont les priorités sont inversées est de 42 points de pourcentage. Dans les régions de montagne colonisées par le loup, cette différence n'est plus que de 13 points de pourcentage.

## Les motivations

Les réponses spontanées à la question des motivations inspirent les commentaires suivants : les personnes interrogées ont souvent argumenté de manière très émotionnelle. Le loup a le don d'échauffer les esprits. Un peu plus d'un cinquième (22 %) des personnes ayant voté oui se sont exprimées en faveur d'une meilleure régulation des populations de loups parce qu'elles considèrent que la propagation de ce prédateur représente un danger pour les humains et les autres animaux ou s'opposent même par principe à sa réintroduction en Suisse<sup>17</sup>. Il est également intéressant de constater que bien des personnes interrogées – la plupart d'entre elles vivent elles-mêmes dans un canton de montagne<sup>18</sup> – ont non seulement précisé leurs motivations, mais aussi relevé que les citadins ne percevaient pas les dangers et les problèmes de la même manière que les montagnards. Elles ont donc, pour ainsi dire, donné une première analyse des résultats des votations. 17 % ont considéré leur vote comme une expression de solidarité avec les régions de montagne ou sont elles-mêmes originaires de ces régions. Parmi les partisans de la loi sur la chasse, une personne sur dix était motivée principalement par la sympathie pour les paysans et les bergers des régions de montagne, mais aussi par la crainte d'être elle-même attaquée par un loup durant une randonnée. 9 % des partisans de la loi sur la chasse affirment avoir voté oui par amour des animaux, même si, contrairement aux personnes ayant voté non (voir titre suivant), ils n'avaient pas le loup à l'esprit, mais ses proies, soit essentiellement les moutons.<sup>19</sup> 11 % des premières motivations nommées se rapportent à la réglementation des compétences : la plupart ont salué le fait que les cantons obtiennent un instrument leur permettant de réguler les populations de loups. Finalement, un nombre relativement important de personnes interrogées (12 %) ont indiqué avoir suivi les recommandations de partis, du Gouvernement ou de leurs proches.

---

<sup>17</sup> Invitée à expliquer pourquoi elle avait soutenu la loi sur la chasse, une personne a répondu : « Le loup n'a sa place qu'au zoo. »

<sup>18</sup> Il y avait cependant aussi des citadins. L'un d'entre eux a répondu : « Je ne voudrais pas que les gens de la montagne aient l'impression d'être mis sous tutelle par les gens des villes. »

<sup>19</sup> L'un d'entre eux a exprimé sa position de la manière suivante : « Je ne peux pas comprendre que l'on puisse affirmer défendre les animaux tout en acceptant sans broncher qu'un loup massacre 20 à 30 moutons d'un coup. Ces personnes ont un problème de crédibilité. »

**Tableau 5-3 : les motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>La régulation des populations de loups est nécessaire</b>	<b>22</b>	<b>110</b>	<b>36</b>	<b>177</b>
<b>Réponses en lien avec les régions de montagne</b>	<b>17</b>	<b>85</b>	<b>21</b>	<b>106</b>
En faveur des régions de montagne	6	29	8	41
Je suis moi-même originaire d'une région de montagne	10	49	11	53
Autres réponses se rapportant aux régions de montagne	1	7	2	12
<b>Réponses rel. à la réglementation des compétences</b>	<b>11</b>	<b>54</b>	<b>17</b>	<b>86</b>
<b>Protection des humains</b>	<b>10</b>	<b>47</b>	<b>19</b>	<b>92</b>
<b>Protection des animaux</b> (des moutons et non du loup)	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>17</b>	<b>83</b>
<b>Révision nécessaire</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>36</b>
<b>Généralités</b> (il faut faire quelque chose, c'est une bonne chose, etc.)	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>48</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
<b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, associations, autres)	<b>12</b>	<b>59</b>	<b>13</b>	<b>66</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>497</b>	<b>150</b>	<b>747</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.*

Les **motivations des personnes ayant voté non** se rapportent principalement à la protection de la faune ou à l'amour des animaux et de la nature : une motivation de ce genre est exprimée dans 47 % des premières réponses. De nombreux opposants (24 % au total) ont répondu que les animaux en général et/ou le loup en particulier avaient le droit d'exister ou ont simplement répondu qu'ils aimaient les animaux<sup>20</sup>. Quelques-uns (6 % au total) ont justifié leur décision en affirmant que le loup faisant en somme partie de l'ordre naturel et qu'il ne fallait pas intervenir dans les mécanismes de la nature<sup>21</sup>. 18 % ne sont manifestement pas opposés par principe à une régulation des populations de loups, mais ont estimé que la loi soumise à la votation allait trop loin, notamment en permettant l'abattage de bêtes n'ayant causé aucun dommage. 6 % ne faisaient pas confiance aux cantons et voulaient que les populations de loups soient régulées soit par la Confédération, soit par les bergers eux-mêmes. 11 % encore ont expliqué leur décision de voter non d'une manière très générale, sans indiquer un motif de fond.

<sup>20</sup> De nombreuses réponses étaient très succinctes. Exemples : « J'aime les animaux et la nature » ou « Je suis pour les animaux ».

<sup>21</sup> À titre d'exemple, une des personnes interrogées a répondu : « La nature doit se réguler elle-même ».

**Tableau 5-4 : les motifs de refus (en % des votes négatifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Amour des animaux / amour de la nature</b>	<b>47</b>	<b>326</b>	<b>68</b>	<b>467</b>
Protection des animaux et biodiversité : les animaux (le loup en particulier) ont le droit d'exister et d'être protégés	24	166	30	209
Le loup était là avant nous / il faut apprendre à cohabiter avec lui	6	42	10	71
Autres réponses en lien avec l'amour de la nature / des animaux	17	118	28	187
<b>La loi va trop loin</b> (elle autorise le tir de bêtes qui n'ont pas causé de dommages ; il s'agit d'une « loi d'abattage »)	<b>18</b>	<b>124</b>	<b>28</b>	<b>193</b>
<b>Réglementation des compétences</b> (la décision doit revenir à la Confédération / aux bergers)	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>63</b>
<b>Protection des troupeaux</b> (ce n'est pas l'abattage qui doit être étendu, mais la protection des troupeaux)	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>37</b>
<b>Généralités</b> (ça ne marche pas, c'est trop radical, etc.)	<b>11</b>	<b>72</b>	<b>14</b>	<b>96</b>
<b>Recommandations</b> (partis, autres)	<b>7</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	<b>65</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>41</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>20</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>4</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>687</b>	<b>147</b>	<b>1'010</b>

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

## L'impact des arguments de vote

Les valeurs d'adhésion aux arguments pour et contre montrent encore une fois que le camp du oui et le camp du non étaient vraiment au coude-à-coude. Les quatre arguments inclus dans le sondage – certains pour, d'autres contre la loi – ont en effet tous été approuvés par une majorité, même si ce n'était parfois que de très peu.

L'**argument pour**, selon lequel la nouvelle loi sur la chasse était nécessaire parce que la gestion de l'augmentation du nombre de loups en Suisse appelait une solution pragmatique, a convaincu la moitié de l'électorat. Parmi les personnes ayant voté oui, 86 % l'ont approuvé, alors que parmi celles qui ont voté non, 80 % l'ont rejeté. 56 % des votantes et des votants étaient d'avis que le projet de révision aurait augmenté la sécurité des animaux, des régions concernées et de leurs habitants. Il n'y a d'ailleurs pas eu de grandes différences entre la plaine et la montagne sur ce point puisque le taux d'approbation de cet argument était à peu près le même dans les cantons alpins que dans les régions de plaine.

**Tableau 5-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)**

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« La nouvelle loi sur la chasse est nécessaire parce qu'elle offre une solution pragmatique pour gérer l'augmentation de la population de loups. »	Total	50	47	2
	Partisans	86	12	2
	Opposants	17	80	3
« La loi sur la chasse augmente la sécurité des animaux, des paysages et des habitants des régions de montagne. »	Total	56	41	3
	Partisans	86	11	3
	Opposants	27	69	4
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« La nouvelle loi sur la chasse autorise l'abattage des animaux protégés, comme le loup, même s'ils n'ont pas causé de dégâts. C'est inacceptable. »	Total	60	37	3
	Partisans	36	61	3
	Opposants	82	16	2
« La nouvelle loi sur la chasse ne permet pas d'améliorer la protection des espèces menacées, mais a au contraire pour effet de l'affaiblir. »	Total	50	45	5
	Partisans	21	74	5
	Opposants	77	18	5

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 50 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 86 % de tous les partisans et 17 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel la nouvelle loi sur la chasse est nécessaire parce qu'elle offre une solution pragmatique pour gérer l'augmentation de la population de loups. Cet argument a été rejeté par 47 % de tous les votantes et votants, alors que 2 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1'184, partisans = 497, opposants = 687.

L'élément le plus critiqué par le camp opposé à la loi sur la chasse était le fait que des animaux comme le loup auraient pu être tirés avant même qu'ils ne causent un dommage. Ces tirs préventifs étaient inacceptables pour de nombreux opposants. 60 % des votantes et des votants partageaient cet avis. Si c'était le cas de 82 % des personnes ayant voté non, il y a aussi eu un pourcentage respectable de partisans – 36 % – qui n'aimaient pas l'idée d'une régulation préventive des populations de loups.

Quant à savoir si la nouvelle loi sur la chasse allait renforcer ou affaiblir la protection des espèces, les avis étaient partagés : la moitié des votantes et des votants ont estimé que la révision viendrait saper les efforts de protection des espèces, alors que 45 % ont au contraire estimé qu'elle allait les renforcer.

## 6. La modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct

### Le contexte

Dans le cadre de l'impôt fédéral direct, les déductions pour enfants prévues jusqu'ici étaient limitées aux montants suivants : 6'500 CHF au titre d'une déduction générale pour chaque enfant et 10'100 CHF supplémentaires au titre d'une déduction des frais de garde par des tiers. Le but de la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct était d'augmenter ces déductions. La déduction générale aurait ainsi passé de 6'500 à 10'000 CHF au maximum et la déduction pour les frais de garde par des tiers à 25'000 CHF. À noter que le relèvement de la déduction générale a été rajouté au projet par le Parlement contre l'avis du Conseil fédéral.

Cette augmentation des déductions fiscales pour enfants a été l'objet d'un référendum lancé par le PS avec le soutien d'un comité libéral constitué de représentants du PVL et du PLR. Les auteurs du référendum y ont en effet vu un « cadeau fiscal aux familles aisées », qui aurait entraîné une diminution des recettes fiscales, aux dépens, principalement, de la classe moyenne et de ses familles les moins bien loties. Outre le PS, les Verts, le PVL et l'UDF ont également recommandé de rejeter la révision. Le projet a en revanche été soutenu par le PDC, l'UDC, le PLR, le PEV et le PBD. Economiesuisse et l'Union patronale suisse ont décidé de laisser la liberté de vote.

La révision a été nettement rejetée aux urnes : 63,2 % des votantes et des votants y ont dit non et seulement deux cantons – Genève et le Tessin – l'ont approuvée.

### La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Il est rare de voir un objet de votation pour lequel le bilan coûts-utilité soit aussi clair. L'augmentation des déductions aurait en effet bénéficié aux familles qui paient plus de 10'100 CHF par année pour faire garder leur enfant par des tiers et qui paient un impôt fédéral direct (pour pouvoir faire valoir les déductions prévues). Les parents (soit les personnes interrogées qui vivent en ménage commun avec des enfants mineurs) ayant un revenu équivalent élevé (4<sup>ème</sup> quartile) ont effectivement approuvé la révision à une nette majorité (70 %). Il n'y a aucun autre groupe de critères dans lequel la proportion de oui soit aussi élevée, tant s'en faut. Ce taux d'approbation retombe à 43 % dans les ménages où vivent des enfants mineurs qui ont un revenu équivalent n'étant que légèrement supérieur à la moyenne (3<sup>ème</sup> quartile) et diminue encore de près de 20 points de pourcentage dans le groupe de référence sans enfants (25 % de oui). Les votantes et les votants ont donc été très calculateurs sur cet objet. Le rôle que cette attitude a joué effectivement n'a cependant pas pu être clarifié, notamment parce que le nombre de cas était faible et parce que les attentes sont un élément difficilement mesurable.<sup>22</sup> Les autres critères sociodémographiques individuels n'ont eu pratiquement aucune influence sur le comportement de vote. Celui-ci n'était cependant pas le même dans toutes les régions linguistiques : si la proportion de oui n'était que d'un tiers à peu près en Suisse alémanique, elle était nettement plus élevée dans les régions latines (Suisse romande : 48,5 %, Suisse italienne : 52 %).

---

<sup>22</sup> Il est loin d'être facile d'identifier clairement les bénéficiaires des déductions fiscales : nous savons d'abord si la personne en question vit en ménage commun avec un ou plusieurs enfants mineurs, mais n'avons pas d'informations sur les frais de garde. Dans la plupart des cas, nous connaissons également la fourchette dans laquelle se situe le revenu du ménage (et savons aussi combien de personnes il comprend), mais ne pouvons pas déterminer avec certitude si la personne en question est astreinte au paiement de l'impôt fédéral direct. Nous ne pouvons en outre identifier que les personnes *qui auraient bénéficié directement de la révision sur la base des données actuelles*. On peut cependant imaginer que certains jeunes qui n'ont pas d'enfants pour le moment, mais qui prévoient d'en avoir à l'avenir, ont donc peut-être voté dans une optique prospective. Finalement, les votantes et les votants ne peuvent maximiser le bénéfice de leur propre point de vue que s'ils disposent d'informations complètes. Il se peut en effet que les parents vivant en ménage commun avec leurs enfants ne savaient pas tous qu'ils ne pourraient bénéficier des déductions que s'ils payaient un impôt fédéral direct, ce qui, d'emblée, n'est pas le cas de 40 % des familles.

**Tableau 6-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>1'080</b>	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,12*</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	37	204	+/-6,6
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	34	205	+/-6,5
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	29	263	+/-5,5
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	44	266	+/-6,0
<b>Enfants mineurs dans le ménage et revenu équivalent</b>			<b>V = 0,12*</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF) / aucun enfant	35	170	+/-7,2
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF) / au moins un enfant	44	34	+/-14,6
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF) / aucun enfant	34	149	+/-8,0
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF) / au moins un enfant	34	56	+/-13,0
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF) / aucun enfant	25	202	+/-6,5
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF) / au moins un enfant	43	61	+/-12,0
4 <sup>e</sup> quartile (> 6'749 CHF) / aucun enfant	36	206	+/-6,5
4 <sup>e</sup> quartile (> 6'749 CHF) / au moins un enfant	70	60	+/-11,6

Une des principales raisons pour lesquelles l'objet a échoué très nettement aux urnes est le manque d'enthousiasme qu'il a rencontré tant à gauche qu'à droite, tout comme au centre, d'ailleurs : tout à gauche, la perspective de déductions fiscales pour enfants n'a pas été bien reçue (13 % de oui). Dans le camp de la gauche modérée, le projet a suscité plus de sympathies, mais était encore loin de rallier une majorité (35 % de oui). Le taux d'approbation n'était guère plus élevé au centre (41 %), voire plus à droite (43 % et 39 %). Le comportement de vote à l'intérieur des blocs idéologiques reflète en principe les dissensions et les renversements de tendances qui ont ponctué les débats au Parlement sur ce dossier. L'analyse de la décision en fonction des sympathies partisans est révélatrice de quelques conclusions additionnelles : si l'objet n'a pas obtenu une majorité des voix dans l'orbite du PLR et du PDC, il y a tout de même recueilli plus de 40 % de oui. Compte tenu du fait que ces partis ont tous deux recommandé de voter oui, la fidélité à la ligne du parti doit être qualifiée de faible. Ce constat s'applique également - et même dans une plus large mesure encore - aux personnes proches de l'UDC, dont 67 % ont ignoré le mot d'ordre de leur parti en votant non. Les sympathisantes et les sympathisants du PVL se sont en revanche conformés à la recommandation de vote de leur parti (61 % de non)<sup>23</sup>, tout comme ceux du PS (73 %) et des Verts (71 %).

<sup>23</sup> Une part importante (39 %) des votantes et des votants du PVL n'ont pas suivi le mot d'ordre de leur parti, ce qui, entre autres, s'explique probablement par le fait qu'un petit 10 % des personnes proches du PVL font partie du groupe de revenu le plus élevé parmi celles et ceux qui vivent en ménage commun avec des enfants. Cette proportion est plus élevée que dans tous les autres partis.

**Tableau 6-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>1'080</b>	
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,18***</b>
Tout à gauche (0-2)	13	101	+/-6,6
Gauche (3-4)	35	233	+/-6,1
Centre (5)	41	336	+/-5,3
Droite (6-7)	43	240	+/-6,3
Tout à droite (8-10)	39	114	+/-9,0
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,16***</b>
PLR	48	186	+/-7,2
PDC	44	105	+/-9,5
PS	27	186	+/-6,4
UDC	33	137	+/-7,9
PVL	39	91	+/-10,0
Les Verts	29	103	+/-8,8
Autre parti	51	46	+/-14,4
Aucun parti	36	226	+/-6,3

## Les motivations

Prenons d'abord les **motifs d'acceptation** : un quart des personnes ayant voté oui étaient principalement motivées par leur volonté de soutenir les familles en allégeant leurs charges financières. Elles n'ont donc pas forcément pris leur décision de vote par intérêt personnel. Ce motif n'a en effet pas été indiqué seulement par des parents vivant en ménage commun avec leurs enfants, mais aussi, et même un peu plus souvent, par des personnes qui n'avaient pas (ou plus) d'enfants vivant avec elles. Leur vote doit donc être compris comme un acte de solidarité avec les familles. 24 % (premières et deuxièmes réponses combinées) ont ensuite fait valoir qu'elles-mêmes ou de proches parents auraient bénéficié des réductions fiscales. Il s'agit là du motif qui a de loin été le plus fréquemment nommé par les parents qui vivent en ménage commun avec leurs enfants et qui ont un revenu équivalent supérieur à 3'500 CHF. Environ la moitié de ce groupe<sup>24</sup> a reconnu ouvertement pouvoir en tirer un bénéfice personnel. Dans les autres groupes de critères (comprenant les personnes n'ayant pas d'enfants vivant en ménage commun avec elles ou les personnes qui vivent avec des enfants mineurs, mais ont un revenu modeste), cette proportion est de 20 %, voire moins. Par ailleurs, 13 % des personnes interrogées ont également indiqué vouloir soutenir les familles, mais en précisant la catégorie de familles visée (p.ex. « familles de la classe moyenne » ou « jeunes familles »).

Les personnes interrogées ont rarement indiqué d'autres motifs : quelques-unes ont considéré le projet de révision comme étant une mesure de promotion des femmes (3 %), alors que d'autres y ont vu un coup de pouce à la natalité (2 %) et d'autres encore (2 %) un bol d'air pour l'économie. 10 % ne savaient pas (ou plus) pourquoi elles avaient voté oui et un autre groupe de 10 % ont motivé leur choix de manière très générale (« Cela m'a paru être une bonne chose »).

<sup>24</sup> Part de ce motif dans le total des motifs indiqués pour les fourchettes de revenu équivalent suivantes (parents vivant en ménage commun avec des enfants mineurs) : 3'250-4'749 CHF : 62 % ; 4'750-6'629 CHF : 43 % ; >6'630 CHF : 49 %.

**Tableau 6-3 : les motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Vote de soutien aux familles en général</b>	<b>25</b>	<b>94</b>	<b>30</b>	<b>112</b>
<b>Les allègements fiscaux sont à mon avantage ou à l'avantage de mes proches en général</b>	<b>23</b>	<b>87</b>	<b>24</b>	<b>89</b>
<b>Soutien aux familles d'une catégorie déterminée</b> (« pour la classe moyenne », « pour les jeunes familles »)	<b>13</b>	<b>48</b>	<b>16</b>	<b>61</b>
<b>Permet d'alléger la charge des femmes</b> (« et de promouvoir leur carrière »)	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>21</b>
<b>Mesure en faveur de la natalité</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Motifs économiques</b> (« Si les parents travaillent, c'est bon pour l'économie »)	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
<b>Généralités</b> (il faut faire quelque chose, c'est une bonne chose, etc.)	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>12</b>	<b>44</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>18</b>
<b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, associations, autres)	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>22</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>36</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>373</b>	<b>116</b>	<b>434</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.*

Il y a un **motif de refus** qui (en nombres) a dominé toutes les autres motivations des opposants : 63 % des personnes ayant voté non étaient d'avis que seul les familles riches ou fortunées auraient bénéficié de la modification. Si l'on additionne les premières et les deuxièmes réponses, elles sont même 68 % à considérer que les déductions pour enfants sont une mesure injuste (ou indésirable) qui vient alléger la charge fiscale des parents ayant un revenu élevé.

Il a aussi été argumenté que les familles obtenaient déjà un soutien suffisant ou que les personnes sans enfants devaient contribuer à financer les choix de vie des autres. Ce motif a effectivement été exprimé avant tout par des personnes sans enfants ayant un revenu très élevé. 6 % des opposants craignaient une baisse des recettes fiscales si l'objet était accepté et 2 % ont dit non parce qu'ils estimaient que la révision encourageait (unilatéralement) un certain modèle familial. Étonnamment, la plupart de ces motifs laissent transparaître une opposition dirigée non pas contre une prime camouflée à celles et ceux qui ne font pas garder leurs enfants, mais contre la garde des enfants par des tiers. Il n'y a guère eu d'autres motifs exprimés. En résumé, le fait est que l'objet a été refusé parce qu'une très grande partie des votantes et des votants y ont vu un cadeau fiscal aux familles fortunées.

**Tableau 6-4 : les motifs de refus (en % des votes négatifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Ne bénéficie qu'aux riches/aux bien situés</b>	<b>63</b>	<b>447</b>	<b>68</b>	<b>480</b>
<b>Contre les déductions pour enfants en général</b> (« les familles sont suffisamment soutenues », « injuste pour les personnes qui n'ont pas d'enfants »)	<b>12</b>	<b>87</b>	<b>15</b>	<b>107</b>
<b>Charge supplémentaire pour la caisse de l'Etat</b> (« moins de recettes fiscales »)	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>11</b>	<b>78</b>
<b>Modèle familial</b> (« Pas de (nouvelles) contributions à la garde par des tiers »)	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>17</b>
<b>Généralités</b> (ça ne marche pas, c'est trop radical, etc.)	<b>7</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>59</b>
<b>Recommandations</b> (partis, autres)	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>26</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>18</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>31</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>707</b>	<b>117</b>	<b>824</b>

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

## L'impact des arguments de vote

L'**argument pour** selon lequel une augmentation des déductions pour enfants est nécessaire pour compenser l'augmentation de la charge financière des familles était peu contesté. Près de deux tiers de toutes les personnes ayant pris part au scrutin (64 %) souhaitent en effet alléger la charge fiscale des familles, mais – c'est du moins ce que semble indiquer le refus massif auquel cet objet s'est heurté – peut-être pas de la manière choisie par le législateur dans la révision soumise au vote. L'adhésion à cet argument a d'ailleurs été significativement plus élevée chez les parents vivant en ménage commun avec leurs enfants mineurs (78 %) que chez les personnes vivant dans un ménage sans enfants (60 %). Le taux d'approbation était encore plus important dans les ménages à faible revenu dans lesquels vivent des enfants (89 %). Ces familles n'auraient toutefois pas pu profiter des déductions puisqu'elles ne paient probablement<sup>25</sup> pas d'impôt fédéral direct. Les allègements fiscaux en faveur des familles ont par ailleurs été jugés nettement plus nécessaires dans les régions latines de la Suisse (Suisse romande : 74 % ; Suisse italienne : 76 %) qu'en Suisse alémanique (60 %).

<sup>25</sup> Nous n'avons aucune information nous indiquant si une personne est astreinte au paiement de l'impôt fédéral direct. Si celui-ci dépend du revenu (imposable), les indications données dans le cadre de l'interview sur le revenu du ménage ne nous permettent pas toujours de déterminer avec certitude à combien se monte ce revenu imposable.

Quel rôle le modèle familial ou éducatif a-t-il joué dans la décision ? Il n'a pour ainsi dire jamais été nommé explicitement dans les motivations (cf. chapitre précédent). Seul une minorité de 43 % des votantes et des votants étaient d'avis que toutes les familles devaient être soutenues financièrement, indépendamment du modèle éducatif, et que la révision soumise au peuple garantissait précisément ce soutien. Si 79 % des personnes ayant voté oui ont adhéré à cette affirmation, cette proportion n'était que de 23 % chez les personnes qui ont voté non. Mais l'octroi d'une équivalence fiscale entre les modèles familiaux n'a effectivement presque jamais été nommé comme motif par ces opposants et les rares personnes à l'avoir fait se sont exprimées en défaveur de la garde des enfants par des tiers. L'affirmation a divisé les votantes et les votants avant tout en fonction de leur position idéologique : tout à gauche seul 19 % des personnes interrogées l'ont approuvée (cette proportion n'est même que de 9 % en Suisse alémanique). Il n'est pas tout à fait clair quel élément de cette affirmation a suscité le désaccord de cette très grande majorité des personnes se situant idéologiquement tout à gauche. De deux choses l'une : soit on est opposé au concept de l'équilibre fiscal entre le modèle « traditionnel » (les enfants sont gardés à la maison) et le modèle « moderne » (les enfants sont gardés par des tiers) et souhaite donc que la garde par des tiers soit encouragée unilatéralement, soit on considère les déductions fiscales pour enfants comme une prime de garde au foyer, au dépens du concept de l'équilibre fiscal. Il est frappant de constater que le taux d'approbation à l'argument augmente déjà à 37 % dans le camp de la gauche modérée et passe à 50 % au centre. À droite, une petite majorité est d'accord avec l'exigence d'une égalité fiscale entre les modèles familiaux. Cette position – nous l'avons vu - est cependant loin d'avoir toujours été de pair avec un vote en faveur de la révision proposée. Cette rupture dans le raisonnement des votantes et des votants s'explique par le fait que l'argument du cadeau fiscal aux riches l'a tout simplement emporté sur tous les autres.

**Tableau 6-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)**

<b>Arguments pour</b>		<b>D'accord</b>	<b>Pas d'accord</b>	<b>Ne sait pas</b>
« Au vu de l'augmentation de la charge financière des familles, un relèvement des déductions fiscales pour enfants s'impose. »	Total	64	32	4
	Partisans	89	7	4
	Opposants	49	46	5
« Alléger le budget de toutes les familles, indépendamment du mode de prise en charge des enfants. C'est précisément cela que garantit les déductions pour enfants dans le cadre de l'impôt fédéral direct. »	Total	43	51	6
	Partisans	79	17	4
	Opposants	23	70	6
<b>Arguments contre</b>		<b>D'accord</b>	<b>Pas d'accord</b>	<b>Ne sait pas</b>
« Le relèvement des déductions pour enfants est un cadeau fiscal aux familles les plus riches. »	Total	65	30	5
	Partisans	35	61	5
	Opposants	83	12	5
« En raison de la baisse de l'impôt fédéral direct, il faut s'attendre à des pertes de rentrées fiscales importantes. Actuellement, nous ne pouvons vraiment pas nous le permettre. »	Total	50	43	7
	Partisans	29	66	6
	Opposants	62	30	8

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 64 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 89 % de tous les partisans et 49 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel un relèvement des déductions fiscales pour enfants s'impose au vu de l'augmentation de la charge financière des familles. Cet argument a été rejeté par 32 % de tous les votantes et votants, alors que 4 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1'080, partisans = 373, opposants = 707.

L'analyse des motifs l'a montré clairement : cette votation a été dominée par l'argument du cadeau fiscal. Cet **argument contre** (« Le relèvement des déductions pour enfants est un cadeau fiscal aux familles les plus riches ») a en effet été approuvé à une majorité de deux tiers (65 %) de tous les votants. Parmi eux, il y avait 83 % des personnes ayant voté non et tout de même un peu plus d'un tiers (35 %) des personnes ayant voté oui.

L'argument de la pandémie, selon lequel on ne peut pas, dans la situation actuelle, se permettre la baisse des recettes fiscales qui serait entraînée par le relèvement des déductions pour enfants, a obtenu des taux d'approbation stupéfiants. Non moins de la moitié des votantes et des votants partageaient en effet cette position, soit 62 % des opposants et 29 % des partisans. Ces chiffres pourraient laisser supposer que la pandémie de COVID-19 a eu une influence significative sur l'issue du scrutin. Pourtant, 15 % seulement de toutes les personnes ayant pris part à la votation ont estimé que la situation due à la pandémie avait infléchi leur décision d'accepter ou de rejeter le projet d'augmentation des déductions pour enfants. Les personnes qui ont admis un « effet COVID-19 » sur leur décision avaient un taux d'approbation plus élevé (légère influence : 63 %, forte influence : 89 %) à l'argument discuté plus haut. 46 % de celles et ceux qui ont estimé que la situation due au COVID n'avait pas eu d'influence sur leur décision de vote ont malgré tout argumenté que la Suisse ne pouvait pas se permettre de renoncer à des recettes fiscales dans la situation actuelle. L'interprétation la plus plausible de ces résultats consiste à conclure qu'une partie conséquente de l'électorat a refusé de relever les déductions pour enfants non pas à cause de la diminution des recettes fiscales qui en aurait résulté, mais pour d'autres raisons. Le fait que ce projet aurait, en plus, ponctionné les recettes fiscales à un moment inopportun, était, pour ces votants, une *raison additionnelle, mais non primordiale*, de glisser un non dans l'urne.

## 7. La modification de la loi sur les allocations pour perte de gain

### Le contexte

À la naissance d'un enfant, la législation fédérale en vigueur prévoyait que le père avait droit à un congé dans le cadre des « jours de congé usuels » (d'une durée concrète d'un ou deux jours). Résolu à faire changer les choses, le comité d'initiative « Le congé paternité maintenant ! »<sup>26</sup> a déposé l'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille » dans le courant de l'été 2017. Il y demandait l'introduction dans la législation fédérale d'un droit à un congé de paternité payé de quatre semaines. Dans son message, le Conseil fédéral avait recommandé au Parlement de rejeter l'initiative sans contre-projet direct ou indirect. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) ne l'a pas entendu de cette oreille et a élaboré un contre-projet indirect prévoyant un congé de paternité de deux semaines. Ce contre-projet a été adopté par les deux Chambres au vote final. Le comité d'initiative a alors retiré son initiative à la condition que le contre-projet indirect entre en vigueur (retrait conditionnel de l'initiative). Un comité interpartis contre le congé paternité, constitué principalement de représentantes et de représentants de l'UDC et des Jeunes radicaux, a alors lancé un référendum contre cette modification de la loi sur les allocations pour perte de gain. Ce référendum a abouti et c'est donc le peuple qui a eu le dernier mot.

De larges franges du camp bourgeois conservateur (UDC, PLR et UDF)<sup>27</sup> étaient contre l'introduction d'un congé de paternité, alors que les autres partis (ou du moins la plupart d'entre eux) (PBD, PDC, PEV, PVL, PS et les Verts) y étaient favorables. Les organisations d'employés et de salariés comme l'Union syndicale suisse (USS), Travail.Suisse et la SSP, soutenaient également le congé, alors que l'USAM était contre.

Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a accepté le congé de paternité avec 60,3 % de oui. Dix cantons de Suisse orientale et de Suisse centrale l'ont par contre refusé en majorité.

### La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Ce ne sont pas seulement les jeunes hommes (et donc les bénéficiaires potentiels du congé de paternité) qui ont voté oui. Cela n'aurait d'ailleurs jamais suffi pour atteindre une majorité aussi confortable. Si les hommes dans la tranche d'âge entre 18 et 39 ans ont effectivement accepté l'objet plus souvent que la moyenne (77 %), celui-ci a été soutenu encore plus nettement par les jeunes femmes. Dans la tranche d'âge entre 18 et 29 ans, la proportion de oui a ainsi atteint 89 %. Chez les femmes, la proportion de oui diminue moins rapidement que chez les hommes au fur et à mesure qu'augmente l'âge des personnes interrogées. Même chez les femmes entre 60 et 69 ans, le congé de paternité bénéficiait encore de beaucoup de sympathies (67 % de oui). Dans la même classe d'âge, il n'y avait « plus que » 51 % des hommes qui y étaient favorables.

Si le niveau de formation a joué un certain rôle, celui-ci n'a pas été très substantiel : plus le dernier diplôme obtenu se situait à un niveau élevé, plus l'acceptation de l'objet était probable. Le statut d'activité a également eu un certain impact : parmi les indépendants, dont la plupart dirigent probablement une PME, 59 % ont rejeté le congé de paternité, alors que les salariés (68 % de oui), notamment, et plus encore les personnes sans activité lucrative qui sont en formation (comme les étudiants : 93 % de oui) l'ont accepté à une écrasante majorité.

<sup>26</sup> Ce comité d'initiative était essentiellement composé des associations faitières Travail.Suisse, männer.ch, Alliance F et Pro Familia Suisse.

<sup>27</sup> Un nombre non négligeable de sections cantonales du PLR et de l'UDC, essentiellement dans les régions latines de la Suisse, n'ont pas suivi la recommandation de l'assemblée des délégués de leur parti et ont émis des mots d'ordre divergents (cf. : <https://swissvotes.ch/vote/634.00>).

**Tableau 7-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs)**

<b>Critères</b>	<b>Oui (en %) (pondéré)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/ erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>1'213</b>	
<b>Age et sexe combinés</b>			<b>V = 0,28***</b>
Femmes : 18 à 29 ans	89	67	+/-7,5
Femmes : 30 à 39 ans	73	38	+/-14,1
Femmes : 40 à 49 ans	65	81	+/-10,4
Femmes : 50 à 59 ans	60	136	+/-8,2
Femmes : 60 à 69 ans	67	129	+/-8,1
Femmes : 70 ans et plus	44	157	+/-7,8
Hommes :18 à 29 ans	77	65	+/-10,2
Hommes :30 à 39 ans	77	51	+/-11,5
Hommes :40 à 49 ans	71	77	+/-10,1
Hommes :50 à 59 ans	50	111	+/-9,3
Hommes :60 à 69 ans	51	118	+/-9,0
Hommes :70 ans et plus	38	183	+/-7,0
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,11*</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	53	244	+/-6,3
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	67	233	+/-6,0
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	59	280	+/-5,8
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	66	280	+/-5,5
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,20***</b>
Sans formation post-obligatoire	57	95	+/-10,0
Formation professionnelle initiale/apprentissage	50	481	+/-4,5
Maturité/formation professionnelle supérieure	62	281	+/-5,7
Haute école spécialisée/université/EPF	73	353	+/-4,6
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,26***</b>
Indépendant-e	41	94	+/-9,9
Employé-e	68	524	+/-4,0
Autres personnes actives	64	41	+/-14,7
Personnes inactives en formation	93	59	+/-6,5
Personnes inactives à la retraite	47	426	+/-4,7
Femme/homme au foyer	56	48	+/-14,0
Autres personnes inactives	69	19	+/-20,8

Ce ne sont cependant pas les facteurs sociaux qui ont été déterminants de la décision en premier lieu, mais des critères politiques, à commencer par le positionnement gauche droite des personnes interrogées : celles qui se situent tout à gauche ont voté en faveur du projet de loi de manière quasiment unanime (95 %). Plus on se dirige vers la droite, plus ce taux d'approbation diminue : dans le camp de la gauche modérée, il est encore très élevé (86 %) ; au centre, il baisse à 55 % et tombe en-dessous de la barre de 50 % à droite du centre. Tout à droite, il n'y a plus qu'un quart à peu près des votantes et des votants (27 %) qui ont dit oui au congé de paternité. L'analyse des résultats en fonction de l'identité partisane donne un tableau similaire : il n'y a pour ainsi dire pas eu d'opposition au congé de paternité dans l'orbite du PS, du PVL et des Verts (taux d'approbation entre 80 % et 88 %). Les personnes proches du PLR et du PDC étaient plus partagées : si les sympathisantes et les sympathisants de ce dernier ont encore dit oui à une courte majorité (57 %), les votantes et les votants du PLR étaient vraiment au coude à coude (49 % de oui). Dans le camp de l'UDC, le congé de paternité n'a eu aucune chance d'obtenir une majorité, puisqu'un peu plus d'un cinquième seulement (22 %) y ont voté oui.

En toute logique, la corrélation entre l'institution d'une nouvelle assurance sociale et la position générale face à l'État social était étroite : celles et ceux qui sont favorables à un développement de l'État social ont en grande majorité dit oui au congé de paternité (73 %), alors que celles et ceux qui sont opposés à un tel développement l'ont rejeté à une majorité similaire de 70 %.

La plupart des personnes qui se sont rendues aux urnes sont d'avis que la pandémie de COVID-19 n'a pas impacté leur décision de vote (87 %). Quelques-unes seulement (3 %) ont reconnu une *forte* influence de la situation actuelle sur leur décision. Ce tout petit groupe de votantes et de votants a en grande partie voté non (82 %), ce qui laisse supposer qu'ils n'étaient pas fondamentalement contre le congé de paternité, mais qu'ils l'ont rejeté en raison de la situation de crise financière régnant actuellement. Comme il ne s'agit toutefois là que d'une petite minorité (3 % des votants), le comportement de vote de ces personnes n'a rien changé à l'issue du scrutin.

**Tableau 7-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>1'213</b>	
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,43***</b>
Tout à gauche (0-2)	95	114	+/-4,0
Gauche (3-4)	86	249	+/-4,3
Centre (5)	55	399	+/-4,9
Droite (6-7)	48	251	+/-6,2
Tout à droite (8-10)	27	134	+/-7,5
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,43***</b>
PLR	49	200	+/-6,9
PDC	57	118	+/-8,9
PS	85	198	+/-5,0
UDC	22	155	+/-6,5
PVL	80	100	+/-7,8
Les Verts	88	112	+/-6,0
Autre parti	56	55	+/-13,1
Aucun parti	60	275	+/-5,8

Valeur : Etat social bien développé vs. faiblement développé			V = 0,30***
Etat social bien développé	73	682	+/-3,3
Valeur partagée	52	396	+/-4,9
Etat social faiblement développé	30	103	+/-8,9

## Les motivations

L'aspect prioritaire pour les **personnes ayant voté oui** est la relation entre le père et l'enfant. 31 % d'entre elles ont en effet indiqué essentiellement qu'elles souhaitaient donner aux pères la possibilité d'être présents pour leur enfant (juste) après sa naissance. Nous avons inclus dans cette catégorie des réponses telles que « les pères méritent ce congé », « les deux premières semaines qui suivent la naissance sont importantes pour la relation père-enfant », mais aussi « ce sont non seulement les pères, mais aussi les enfants qui bénéficieront du congé de paternité ». Ce motif a souvent été avancé au centre et à droite, moins souvent à gauche. Un cinquième environ des personnes ayant voté oui (21 %) ont estimé que le congé de paternité aurait dû être introduit il y a déjà bien longtemps et qu'il existait déjà dans la plupart des autres pays (p.ex. « nous sommes à la traîne »). Pour ces personnes, le congé de paternité est une évidence et se passe donc de toute motivation de fond. Ce groupe est composé avant tout de votantes et de votants se situant à gauche du centre. Un nombre à peu près équivalent de personnes (20 % de toutes les premières réponses) ont indiqué comme motif la nécessité d'une égalité entre hommes et femmes. Cependant, cette requête a parfois été nuancée : les auteurs d'environ 12 % des premières réponses demandaient *les mêmes droits* pour les hommes que pour les femmes (p.ex. : « l'enfant a deux parents et ce n'est que justice si le père obtient lui aussi un congé »), alors que 8 % ont mis l'accent sur *l'égalité des obligations parentales*, qui, en définitive, allait alléger la charge des mères. 9 % motivent leur décision par une exigence similaire : les pères doivent, en général, avoir un rôle plus actif dans la vie familiale. Cette exigence a été formulée plus souvent par des femmes (11 %) que par des hommes (7 %). Des différences considérables ont par ailleurs été relevées entre les groupes d'âge, mais seulement chez les femmes : les jeunes femmes (18-29 ans) n'ont que rarement motivé leur approbation (3 %) par une meilleure intégration des pères dans la vie familiale, alors que ce motif était l'un de ceux qui ont été le plus fréquemment nommés par les femmes plus âgées (60-69 ans : 19 % ; plus de 70 ans : 17 %).

Dans la motivation de leur décision de vote, 4 % ont en outre précisé que la solution proposée était équitable et supportable financièrement. Il n'a guère été fait mention d'autres motifs.

**Tableau 7-3 : les motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Relation père-enfant</b>	<b>31</b>	<b>255</b>	<b>41</b>	<b>335</b>
Pour les pères (« ils l'ont bien mérité »)	25	208	30	246
Les enfants en bénéficieront	5	39	9	79
Autres réponses concernant la relation père-enfant	1	8	2	10
<b>Le congé paternité devrait exister depuis longtemps</b> (« nous sommes à la traîne », « c'était le moment »)	<b>21</b>	<b>175</b>	<b>29</b>	<b>244</b>
<b>Egalité entre hommes et femmes</b>	<b>20</b>	<b>168</b>	<b>39</b>	<b>328</b>
Les hommes devraient avoir les mêmes droits que les femmes (« égalité de droit »)	12	100	21	174
Les hommes doivent avoir les mêmes obligations familiales que les femmes (« ils doivent soutenir les mères »)	8	68	19	154
<b>Le père doit avoir un rôle plus actif dans la famille</b> (« le père doit aussi s'occuper des enfants »)	<b>9</b>	<b>75</b>	<b>14</b>	<b>118</b>
<b>Solution pragmatique et financièrement supportable</b> (« nous pouvons nous le permettre »)	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>80</b>
<b>Mesure en faveur de la natalité</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Généralité</b> (il faut faire quelque chose, c'est une bonne chose, etc.)	<b>7</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>80</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>69</b>
<b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, associations, autres)	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>&lt;1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>832</b>	<b>155</b>	<b>1'288</b>

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Les coûts sont l'élément dominant dans les **motifs des opposants**. Parmi les personnes qui ont voté non, quatre sur dix (premières réponses), voire 56 % (si l'on combine les premières et les deuxièmes réponses), ont estimé que le congé de paternité coûtait trop cher. Certaines ont en outre précisé pourquoi ou pour quelles entreprises la charge financière additionnelle serait excessive : 6 % craignaient que certaines PME n'aient pas les reins assez solides et 3 % ont trouvé que l'institution d'un congé de paternité dans la situation actuelle (crise du coronavirus) était irresponsable. Un quart environ (24 %) des personnes ayant voté non étaient par principe opposées au congé de deux semaines parce qu'elles trouvaient la durée insuffisante, parce qu'elles y voyaient « des jours de congé superflus » pour les jeunes pères ou parce que, selon elles, on a pu, jusqu'ici, « se passer de congé de paternité sans que cela pose un problème ». Un autre groupe représentant un sixième des opposants a également invoqué une motivation de principe : ils étaient d'avis que l'État devait, par principe, éviter de se mêler de la vie de famille ou que les pères, s'ils souhaitaient s'occuper de leur enfant après la naissance, n'avaient qu'à prendre ce congé sur leurs vacances.

Pour 4 %, la durée de deux semaines était excessive et 7 % des opposants ont fourni des réponses très générales. Quelques-uns (2 %) ont en outre estimé que c'était la mère qui devait s'occuper des enfants en priorité et qu'un congé de paternité était donc superflu.

**Tableau 7-4 : les motifs de refus (en % des votes négatifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Financement</b> (« trop cher », « nous ne pouvons pas nous le permettre », « les PME n'en ont pas les moyens », « Corona »)	40	152	56	215
<b>Doutes quant à l'utilité du congé</b> (« 2 semaines ne servent à rien », « vacances pour les pères », « on s'en est bien passé jusqu'ici »)	24	92	34	131
<b>Rôle de l'Etat</b> (« pas de congé imposé », « en général, l'Etat ne doit pas intervenir dans la vie de famille »)	15	57	24	91
<b>Durée du congé de paternité</b> (« 2 semaines, c'est trop »)	4	14	5	19
<b>Vision de la famille et du rôle de la femme</b> (« s'occuper des enfants, c'est le rôle de la mère »)	2	9	4	15
<b>Mesure hostile à la natalité</b>	2	8	4	14
<b>Généralités</b> (« ça ne marche pas », « c'est trop radical », etc.)	7	26	10	36
<b>Motifs divers</b>	3	10	6	23
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	1	4	1	4
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	3	11	3	11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>381</b>	<b>147</b>	<b>559</b>

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.*

## L'impact des arguments de vote

L'**argument pour**, selon lequel les enfants bénéficient du congé de paternité a rallié une grande partie des votantes et des votants. Environ trois quarts d'entre eux (74 %) étaient en effet d'avis que ce sont avant tout les enfants qui profiteraient de ce temps passé avec leur père. Cet avis était partagé par pratiquement toutes les personnes qui ont voté oui (96 %), alors que celles qui ont voté non étaient manifestement plus sceptiques (40 % d'approbation). D'une manière générale, les jeunes étaient plus nombreux à être persuadés de l'utilité de la mesure pour le bien de l'enfant que les personnes plus âgées.

Beaucoup ont considéré que le congé de paternité était un petit pas vers l'égalité entre hommes et femmes (67 % d'approbation). Les hommes (66 %) et les femmes (68 %) étaient d'ailleurs assez d'accord sur ce point. Ce n'était par contre pas le cas des différentes classes d'âge : les personnes plus âgées étaient moins souvent d'accord avec cette affirmation que les plus jeunes. L'argument de l'égalité entre hommes et femmes a néanmoins obtenu une majorité dans toutes les classes d'âge.

Finalement, une majorité conséquente de deux tiers (66 %) a estimé que la révision proposée était une solution financièrement raisonnable que la Suisse pouvait se permettre d'instituer. En résumé, les arguments des partisans ont été partagés par une grande majorité, ce qui est reflété par le résultat du scrutin, en définitive assez clair.

**Tableau 7-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)**

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Le congé de paternité est bénéfique pour les enfants. »	Total	74	25	1
	Partisans	96	4	0
	Opposants	40	57	3
« Le congé de paternité est un petit pas en direction de l'égalité entre hommes et femmes. »	Total	67	31	2
	Partisans	90	9	1
	Opposants	32	64	3
« Le congé de paternité est une solution abordable financièrement. Nous en avons les moyens. »	Total	66	32	2
	Partisans	96	3	1
	Opposants	20	76	4
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Il est injuste que tous les travailleurs participent au financement d'un congé dont seul un petit groupe pourra bénéficier. »	Total	33	63	3
	Partisans	13	84	3
	Opposants	64	32	4
« C'est notamment à cause de la crise du coronavirus que nous ne pouvons pas nous permettre de mettre davantage à contribution nos assurances sociales. »	Total	35	60	5
	Partisans	14	81	4
	Opposants	66	28	6
« Si les grands groupes qui réalisent des milliards de bénéfices peuvent se permettre d'accorder des congés-paternité, ce n'est pas le cas des PME, qui n'en ont les moyens ni du point de vue financier, ni du point de vue organisationnel. »	Total	55	41	4
	Partisans	36	60	4
	Opposants	85	12	3

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 74 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 96% de tous les partisans et 40 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel le congé de paternité est bénéfique pour les enfants. Cet argument a été rejeté par 25 % de tous les votantes et votants, alors que 1 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1'213, partisans = 832, opposants = 381.

Les **arguments contre** n'ont en revanche pas eu beaucoup de succès auprès des votantes et des votants. L'argument selon lequel il est injuste que l'ensemble de la population active soit obligé de participer au financement d'un congé de paternité dont ne profiteront que les jeunes pères n'a, par exemple, pas été très bien reçu : un tiers seulement, environ, a en effet vu l'augmentation du taux de cotisation aux APG de 0,5 pour mille pour toutes les personnes exerçant une activité rémunérée comme étant une mesure injuste. Des différences ont pu être constatées non seulement entre les groupes d'âge – les plus jeunes, qui ont plus de chances de bénéficier du congé de paternité, ont été plus nombreux à rejeter l'argument de l'injustice que les plus âgés – mais aussi entre les personnes vivant en ménage commun avec des enfants mineurs (21 % d'approbation) et les autres (37 %). En dépit de ces différences, il importe cependant de relever clairement que l'argument n'a de toute manière été soutenu par une majorité dans pratiquement aucune classe d'âge.

La pandémie et le confinement qui a été nécessaire pour y faire face ont eu un impact sur la situation financière de nombreux ménages. Les opposants ont donc argumenté, entre autres, que la Suisse ne pouvait pas se permettre de développer encore son dispositif d'assurances sociales à un moment où la crise du coronavirus battait son plein. Ce n'était pas l'avis de la majorité des votantes et des votants (60 %). Si deux tiers (66 %) des personnes ayant voté non étaient d'accord avec cet argument, l'analyse précédente des motivations a montré que la crise financière résultant de la pandémie n'a vraisemblablement eu un impact décisif sur leur choix de vote que très occasionnellement. L'effet de la crise a probablement été de conforter ce groupe de personnes dans leur intention de vote.

Il y a cependant un argument contre qui a persuadé une majorité de votantes et de votants. 55 % étaient en effet d'accord avec l'affirmation selon laquelle les grands groupes multinationaux pouvaient se permettre d'accorder un congé de paternité grâce à leurs bénéfices astronomiques, alors que les PME ne pouvaient guère se le permettre, ni financièrement, ni du point de vue de leur organisation. 85 % des personnes ayant voté non ont considéré que les PME étaient les grandes perdantes dans ce contexte, ce que 36 % des partisans du projet ont bien voulu admettre. Ces personnes ayant voté oui étaient manifestement prêtes à accepter le fait que les PME puissent se trouver confrontées à ce genre de problèmes.

## 8. L'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

### Le contexte

Bien qu'un référendum financier ou un référendum en matière de dépenses militaires ne soit en principe pas prévu au niveau fédéral, le peuple suisse a été appelé à se prononcer sur un projet d'acquisition de matériel militaire le 27 septembre 2020. Les avions de combat en service actuellement atteindront en effet la limite de leur durée d'utilisation en 2030. En remplacement d'une partie de la flotte, il avait d'abord été prévu d'acheter 22 nouveaux appareils du type « Gripen E ». En automne 2013, un fonds spécial avait été créé pour assurer le financement de cette acquisition. Cette « loi sur le fonds Gripen » avait alors été l'objet d'un référendum, qui avait du succès aux urnes : le 18 mai 2014, le souverain s'était prononcé contre ce fonds spécial avec 53,4 % de non. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient ensuite remis l'ouvrage sur le métier et décidé d'acquérir de nouveaux avions de combat d'ici 2030 en fixant un plafond de six milliards de francs pour cette acquisition. Souhaitant donner au peuple le dernier mot sur la question des avions de combat, le Conseil fédéral a soumis le crédit au Parlement sous la forme d'un arrêté de planification sujet au référendum. Les Chambres fédérales ont approuvé l'arrêté, contre lequel le GSsA, le PS et les Verts ont lancé un référendum. Le 27 septembre 2020, contrairement à ce qui avait été le cas en mai 2014, le peuple n'a pas été appelé à se prononcer sur un type d'avions ou sur le nombre d'appareils, mais uniquement sur le crédit prévu pour l'acquisition.

Lors de la campagne de votation, la ligne de front entre partisans et opposants correspondait exactement à la fracture classique entre la gauche et la droite, que l'on retrouve à chaque votation sur un sujet en rapport avec l'armée : le PS et les Verts ainsi que le GSsA ont combattu le projet, cependant que les partis du centre, dont le PVL (qui avait encore pris parti pour le camp opposé lors de la votation sur le Gripen), et les partis de droite soutenaient l'arrêté. Le résultat qui est sorti des urnes était extrêmement serré : 50,1 % des votantes et des votants ont dit oui. Au final, ce sont à peu près 8'700 voix qui ont fait la différence.

### La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Précisons en introduction que l'analyse d'une votation qui a été gagnée ou perdue sur le fil du rasoir permet d'identifier une foule de critères (p.ex. le sexe) dont les caractéristiques (p.ex. hommes et femmes) sont déterminantes de majorités différentes. Les médias aiment en tirer des conclusions à l'emporte-pièce comme : « Les hommes ont imposé leur volonté aux femmes ». Une telle affirmation n'est pas fautive en soi, mais donne l'impression que les hommes se sont prononcés unanimement en faveur des avions de combat et que les femmes y étaient pratiquement toutes opposées. Or, cette impression est trompeuse : s'il est vrai que les hommes ont en majorité (55 %) voté en faveur de l'acquisition de nouveaux avions, près de la moitié d'entre eux y étaient opposés (45 %).<sup>28</sup> La situation est similaire si l'on considère les critères de l'âge ou du niveau de formation : une courte majorité des jeunes (18-39 ans) et des personnes ayant un niveau de formation élevé ont refusé l'objet, alors qu'une faible majorité des personnes plus âgées et moins bien formées l'ont accepté. Le fait est que l'acquisition des avions de combat était un objet très controversé dans la plupart des groupes de critères.

---

<sup>28</sup> Le comportement de vote des hommes et des femmes n'a d'ailleurs que très peu évolué depuis la votation sur le Gripen en 2014 : 42 % des femmes avaient voté en faveur de la loi sur le fonds Gripen contre 53 % des hommes.

**Tableau 8-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>1'216</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = 0,10**</b>
Hommes	55	619	+/-3,9
Femmes	45	597	+/-4,0
<b>Age</b>			<b>V = 0,17***</b>
18 à 29 ans	45	132	+/-8,5
30 à 39 ans	34	88	+/-9,9
40 à 49 ans	43	152	+/-7,9
50 à 59 ans	53	248	+/-6,2
60 à 69 ans	54	248	+/-6,2
70 ans et plus	61	348	+/-5,1
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,15***</b>
Sans formation post-obligatoire	57	99	+/-9,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	58	482	+/-4,4
Maturité/formation professionnelle supérieure	48	278	+/-5,9
Haute école spécialisée/université/EPF	41	354	+/-5,1

Comme c'était déjà le cas pour les quatre autres objets de la votation du 27 septembre 2020, les critères sociaux ont eu nettement moins d'influence sur l'issue du scrutin sur l'acquisition de nouveaux avions de combat que le positionnement politique. Comme c'était également le cas dans le contexte des quatre autres objets, les votantes et les votants se situant tout à gauche ont formé un bloc quasiment monolithique<sup>29</sup>, puisqu'ils ont balayé l'objet à une majorité de 89 %. Dans le camp de la gauche modérée, trois personnes sur quatre y étaient opposées, alors qu'au centre, il a trouvé une majorité de partisans (60 % de oui). À droite du centre, l'opposition était faible, avec une proportion de oui de plus de 70 %. Ce traditionnel conflit gauche-droite ressort aussi de l'analyse plus détaillée des taux d'approbation dans l'orbite des différents partis : chez les personnes proches des Verts et du PS, l'opposition à l'arrêté était très forte puisque l'on n'a compté que 12 % de oui chez les Verts et 21 % au PS. Les sympathisantes et les sympathisants du PVL ont également refusé le projet (60 % de non).<sup>30</sup> Dans les milieux proches du PDC, la proportion de oui était déjà de 62 % et elle était encore plus élevée dans l'électorat du PLR (75 %) et de l'UDC (78 %).

<sup>29</sup> Parmi celles et ceux qui se positionnent tout à gauche et qui se sont exprimés sur le fond (cela signifie : pas de vote blanc) des cinq objets soumis à la votation, il y en a effectivement eu 75 % qui ont coché *exactement la même* combinaison sur leur bulletin de vote : oui au congé de paternité et quatre fois non aux autres objets. Une proportion aussi importante de personnes ayant pris exactement les mêmes décisions de vote ne se retrouve dans aucun autre segment idéologique, *tant s'en faut*.

<sup>30</sup> Lors de la votation relative à la loi sur le fonds Gripen (2014) – le PVL avait alors pris la direction du comité libéral militant pour le non – la proportion de oui parmi les personnes proches du PVL était de 23 %.

Les personnes interrogées ont été priées d'indiquer dans quelle mesure l'engagement de l'armée suisse durant la première vague du coronavirus leur a paru utile. Il importe d'abord de relever qu'une très nette majorité de l'électorat (88 %) a estimé que cet engagement était nécessaire ou plutôt nécessaire. On constate une corrélation étroite entre cette évaluation et la décision de vote : celles et ceux qui ont jugé l'engagement de l'armée inutile ou plutôt inutile ont rejeté l'arrêt de planification à une écrasante majorité. Il y a même eu des différences dans le comportement de vote entre celles et ceux qui ont soutenu l'engagement de l'armée du bout des lèvres (« plutôt nécessaire ») et les personnes qui l'ont soutenu plus résolument (« nécessaire »). Si ce dernier groupe a accepté l'objet par 59 % de oui, les premiers l'ont rejeté en majorité (54 % de non). Il est impossible de dire si l'objet doit la toute petite longueur d'avance qui lui a permis d'être accepté à cet engagement de l'armée durant la crise du COVID-19. L'évaluation de l'utilité de cet engagement dépend en effet dans une très large mesure des opinions politiques de la personne qui répond. En d'autres termes : il est tout à fait possible que l'appréciation de l'utilité de l'engagement de l'armée et la décision de vote aient toutes deux été déterminées par des convictions profondes (positionnement gauche-droite, pacifisme).

L'issue très serrée du scrutin était peut-être aussi due à la pandémie, entre autres facteurs. Parmi les personnes ayant indiqué que la pandémie avait eu une influence sur leur décision de vote, plus de 60 % ont en effet voté non. Il est probable que ce soit en premier lieu la situation (de crise) financière qui a poussé ces votantes et ces votants à refuser l'acquisition des avions de combat.

**Tableau 8-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)**

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>1'216</b>	
<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,47***</b>
Tout à gauche (0-2)	11	114	+/-5,7
Gauche (3-4)	25	244	+/-5,4
Centre (5)	60	403	+/-4,8
Droite (6-7)	71	250	+/-5,6
Tout à droite (8-10)	78	135	+/-7,0
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,46***</b>
PLR	75	202	+/-6,0
PDC	62	123	+/-8,6
PS	21	197	+/-5,7
UDC	78	158	+/-6,5
PVL	40	96	+/-9,8
Les Verts	12	110	+/-6,1
Autre parti	66	54	+/-12,6
Aucun parti	54	276	+/-5,9
<b>Evaluation de la nécessité de l'engagement de l'armée durant la pandémie</b>			<b>V = 0,24***</b>
Pas nécessaire	25	32	+/-15,0
Plutôt pas nécessaire	18	78	+/-8,5
Plutôt nécessaire	45	411	+/-4,8
Nécessaire	59	678	+/-3,7

Evaluation de l'impact de la situation de la pandémie sur la décision de vote			V = 0,11***
Aucune influence	52	1'032	+/-3,0
Légère influence	38	123	+/-8,6
Forte influence	37	57	+/-12,5

## Les motivations

Les motivations étaient complexes tant dans le camp du oui que dans le camp du non. Parmi les **motifs d'approbation**, il y a d'abord ceux qui laissent transparaître une attitude *foncièrement favorable à l'armée*. Ces motifs représentent 44 % des premières réponses. Une analyse plus détaillée révèle que 6 % des personnes ayant voté oui ont motivé leur décision de vote par leur position en faveur de l'armée. Cette information est intéressante dans la mesure où les votations sur l'armée ont une certaine tradition depuis 1989 (première votation sur la suppression de l'armée) et où l'armée a une fonction presque identitaire pour un nombre considérable de votantes et de votants. 17 % de toutes les personnes ayant voté oui soutiennent également l'armée, mais ont, dans leur motivation, souligné explicitement la nécessité d'une défense aérienne (« nous avons besoin d'avions de combat »). Parmi ces réponses, il a aussi été souligné çà et là que les avions de chasse servaient également à assumer des tâches (supplémentaires) de police aérienne. Finalement, un cinquième à peu près (21 %) des personnes ayant voté oui ont argumenté que l'armée ne pouvait pas se passer de forces aériennes modernes et pleinement opérationnelles. Certaines d'entre elles ont ainsi exprimé l'avis que l'armée, si elle était jugée nécessaire, devait être parfaitement équipée et que – si non – mieux valait carrément la supprimer dans son intégralité.

21 % des premières réponses se rapportent à la sécurité et à la neutralité du pays. La sécurité est au cœur de 10 % de ces réponses, alors que 8 % disent vouloir éviter que la Suisse dépende d'autres pays pour assurer son service de police de l'air. 4 % sont motivées par la crainte que les rapports de force à l'échelle mondiale évoluent rapidement et que la Suisse puisse être prise au dépourvu en cas de conflit majeur. Un autre groupe représentant 7 % des premières réponses a indiqué un lien étroit avec l'armée comme motif principal (les répondants eux-mêmes ou leur conjoint sont (ou ont été) p.ex. pilote de chasse, officier ou ont servi dans d'autres fonctions). Viennent s'y ajouter 2 % supplémentaires si l'on prend en compte les personnes ayant invoqué ce lien personnel comme motif accessoire. Au total, cela fait donc 9 % de toutes les personnes ayant voté oui qui ont un lien émotionnel avec l'armée et qui l'ont soutenue essentiellement en vertu de ce lien lors de la votation sur les nouveaux avions de combat.

7 % des personnes ayant voté oui ont motivé leur décision par le fait que les six milliards de francs prévus pour l'acquisition provenaient du budget ordinaire de l'armée et que les autres tâches de l'État ne seraient donc pas pénalisées financièrement par ce projet. Si le modèle de financement n'a pas été évoqué très fréquemment, il est cependant possible qu'il soit l'un des premiers responsables du résultat positif sorti des urnes, car il a été l'un des principaux motifs exprimés par les personnes – peu nombreuses, il est vrai, mais dont les voix ont peut-être été déterminantes en fin de compte – qui ont voté oui dans l'orbite des deux parti à tendance verte que sont le PVL et les Verts.<sup>31</sup> Pour une petite minorité de 3 % des personnes ayant voté oui, c'est le fait que la durée d'utilisation de la flotte actuelle arrive bientôt à terme (en 2030) qui a été le principal motif d'approbation. 2 % des partisans, finalement, ont exprimé l'espoir que l'acquisition des avions de combat aura un effet positif sur l'économie (affaires compensatoires).

<sup>31</sup> Parmi les votantes et les votants proches des vert-libéraux et des Verts, 13 % (PVL) et 12 % (Verts) ont indiqué ce motif, alors que la part de ce motif dans la totalité de toutes les réponses obtenues n'était que de 7 %.

Il n'y a guère eu d'autres motifs substantiels. Quelques personnes ont expliqué leur position de vote en indiquant que le type d'avion devait être choisi par l'armée et non par le peuple. 5 % tout de même de toutes les personnes ayant voté oui ont affirmé avoir suivi des recommandations de vote. Parmi ces personnes, une proportion étonnamment élevée a indiqué avoir voté oui par sympathie pour la cheffe du DDPS (Viola Amherd, PDC). Il est en effet plutôt rare qu'un membre du Conseil fédéral (ou sa présentation de l'objet de la votation) soit nommé comme motif principal dans le cadre des enquêtes post-votations. La fréquence des réponses faisant mention de Viola Amherd est donc très inhabituelle. Quant à savoir si la cheffe du DDPS a réussi à faire basculer le scrutin du côté du oui, il est impossible de le déterminer puisque nul ne sait si les personnes interrogées qui ont indiqué ce motif auraient vraiment voté différemment si le DDPS avait été dirigé par quelqu'un d'autre.

**Tableau 8-3 : les motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Pour une armée forte et bien équipée</b>	<b>44</b>	<b>284</b>	<b>66</b>	<b>427</b>
En général : pour l'armée	6	40	9	59
La Suisse a besoin d'une défense aérienne	17	110	24	155
L'armée ne peut pas se passer de forces aériennes modernes et opérationnelles	21	134	33	213
<b>Sécurité et neutralité</b>	<b>21</b>	<b>138</b>	<b>34</b>	<b>216</b>
Protéger la sécurité du pays et la souveraineté aérienne	10	65	14	93
Préserver l'indépendance et la neutralité (« La Suisse doit pouvoir protéger son espace aérien de manière autonome »)	8	50	12	75
La situation est instable, l'avenir incertain (« risque de conflits armés »)	4	23	7	48
<b>Rapport personnel avec l'armée, l'industrie de l'armement</b> (militaire, pilote de chasse, salarié de l'armée ou de l'industrie de l'armement ou conjoint d'une telle personne)	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>9</b>	<b>57</b>
<b>Financement</b> (budget ordinaire de l'armée, « les fonds nécessaires existent »)	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>73</b>
<b>Urgence de l'acquisition</b> (la flotte doit être remplacée de toute urgence, elle devra être mise hors service en 2030)	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>35</b>
<b>Motifs économiques</b> (« crée, préserve des emplois »)	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>33</b>
<b>Généralités</b> (il faut faire quelque chose, c'est une bonne chose, etc.)	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>26</b>
<b>Motifs divers (p.ex. « la décision quant au type d'avions doit être prise par l'armée »)</b>	<b>4</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>69</b>
<b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, Viola Amherd, partis, associations, autres)	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>46</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>&lt;1</b>	<b>1</b>	<b>&lt;1</b>	<b>1</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>642</b>	<b>156</b>	<b>999</b>

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

S'agissant des **motifs de refus**, il y en a essentiellement eu deux : le coût du projet (six milliards de francs) et les doutes quant à la nécessité de forces aériennes (dotées d'un équipement de pointe). 44 % des premières réponses se rapportent aux coûts. Si l'on y regarde de plus près, on constate que 22 % des personnes ayant voté non ont considéré que le coût d'acquisition des avions était trop élevé. Quant à savoir si ces votantes et ces votants auraient dit oui à l'acquisition d'avions moins cher, personne ne peut le dire. À relever que ce motif a aussi été avancé par des personnes se réclamant de droite ou du centre qui, dans l'ensemble, ne sont pas, par principe, contre l'armée. 10 % ont estimé que cet argent pourrait être mieux utilisé. 3 % ont fait référence à la pandémie et laissé entendre que ces fonds seraient plus utiles s'ils servaient à aider les personnes affectées par la crise. Les différences entre les régions, sur ce motif du coronavirus, ont été spectaculaires : si les coûts d'acquisition des nouveaux avions n'ont été nommés qu'occasionnellement en rapport avec la pandémie en Suisse alémanique (2 %) et en Suisse romande (3 %), ce sont non moins de 13 % des personnes ayant voté non qui ont refusé l'arrêté de planification principalement en raison de la situation de crise actuelle en Suisse italienne. S'il y a donc eu un « effet Corona » sur les votations du 27 septembre 2020, c'est au Tessin qu'il faut le rechercher, puisque l'arrêté de planification y a été rejeté à une courte majorité.

De nombreuses personnes ayant voté non (30 %) étaient en outre d'avis que la Suisse n'avait pas besoin d'une armée de l'air à la pointe du progrès. 11 % ont expliqué leur position par l'évolution de la situation sécuritaire et des menaces potentielles : selon eux, les risques ne se présentent plus sous la forme d'attaques aériennes conventionnelles, mais sous la forme d'attaques au moyen de drones, de cyberattaques, d'attaques terroristes etc., qui ne peuvent pas être combattues au moyen d'avions de chasse. Un autre groupe de 4 % a justifié sa décision par le fait que la flotte envisagée n'était pas adaptée aux dimensions de la Suisse. 2 % ont estimé que la coopération avec les pays voisins et la renommée de la Suisse comme pays promoteur de paix la dispensait d'entretenir une armée de l'air. 11 % ont simplement affirmé que la Suisse n'avait pas besoin d'avions de combat, sans motiver ce constat. 2 %, finalement, n'étaient pas fondamentalement opposés à une armée de l'air (ce qu'ils ont parfois souligné durant l'interview), mais étaient d'avis que des appareils plus légers et moins coûteux étaient suffisants pour assurer le service de police aérienne.

S'il y avait des personnes fondamentalement favorables à l'armée du côté du oui, il y avait aussi des personnes fondamentalement opposées à l'armée, voire des pacifistes, dans le camp des opposants. Représentant un peu moins d'un sixième de toutes les personnes ayant voté non (premières et deuxièmes réponses combinées), cette catégorie de votantes et de votants se compose essentiellement de personnes proches des Verts, des vert/libéraux et du PS. Le fait que le peuple n'ait pas eu la possibilité de décider (aussi) du type d'avions n'est cependant guère apparu dans les motivations décrites, ni comme motif principal, ni comme motif accessoire. Seul 3 % en ont en effet fait mention comme motif principal. Si le bruit provoqué par les avions de chasse est un motif de refus qui a été indiqué encore plus rarement, il a tout de même représenté une raison de voter non pour 1 % des votants, qui l'ont, du reste, fait valoir de manière hautement émotionnelle.

**Tableau 8-4 : les motifs de refus (en % des votes négatifs)**

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
<b>Financement</b>	<b>44</b>	<b>251</b>	<b>72</b>	<b>411</b>
Le projet coûte trop cher (« avions de luxe », « trop cher »)	22	129	32	186
L'argent serait plus utile ailleurs	10	59	23	135
Mauvais rapport coût-utilité (« dépense tout à fait excessive pour quelque chose qui n'est pas vraiment nécessaire »)	5	31	6	36
Corona (« trop d'argent dans la crise actuelle », « ces fonds seraient plus utiles pour aider les victimes de la pandémie »)	3	15	5	28
Autres motifs en lien avec le financement	4	17	5	26
<b>Nécessité des avions de combat</b>	<b>30</b>	<b>173</b>	<b>52</b>	<b>300</b>
Les avions de combat ne servent à rien contre les attaques de types nouveaux (« cyberterrorisme », « armes biochimiques », etc.)	11	65	19	111
Pour un petit pays comme la Suisse, les avions de combat ne sont pas adéquats, sont trop chers	4	24	7	38
Des avions plus légers et moins chers suffisent	2	11	6	35
La CH est neutre et entourée de pays amis dans une Europe paisible	2	13	4	20
Autres réponses relatives à la nécessité d'avions de combat (« nous n'en avons pas besoin »)	11	60	16	96
<b>Contre l'armée / pacifisme</b>	<b>10</b>	<b>60</b>	<b>14</b>	<b>82</b>
<b>Incertitude quant au type d'avions</b> (« chèque en blanc », « pas d'avions américains »)	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>29</b>
<b>Trop de bruit</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Généralités</b> (ça ne marche pas, c'est trop radical, etc.)	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>34</b>
<b>Recommandations</b> (partis, autres)	<b>&lt;1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Motifs divers</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>69</b>
<b>Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion</b>	<b>&lt;1</b>	<b>1</b>	<b>&lt;1</b>	<b>1</b>
<b>Ne sait pas/pas de réponse</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>574</b>	<b>166</b>	<b>952</b>

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

## L'impact des arguments de vote

Les taux d'approbation enregistrés pour les arguments soumis aux personnes interrogées montrent encore une fois à quel point l'issue de la votation était serrée. Ces arguments ont en effet tous obtenu une majorité, même si ce n'était parfois qu'une majorité relative.

Selon l'un des principaux arguments avancés par les partisans, les nouveaux avions de combat sont nécessaires si l'on veut continuer de pouvoir assurer la sécurité, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. 53 % des votantes et des votants ont adhéré à cet argument. Ce groupe se composait presque exclusivement de personnes ayant voté oui, car celles-ci ont approuvé l'argument en question à raison de 93 %, alors que les partisans du non ont été très peu nombreux à y souscrire (13 %). Le clivage entre la gauche et la droite était presque aussi profond : les sympathisantes et les sympathisants du PS et des Verts ont estimé en très grande majorité que le renouvellement des avions de combat n'était pas nécessaire (76 % et 81 %), alors qu'une proportion à peu près égale de personnes proches du PLR et de l'UDC (79 % et 80 %) étaient persuadées du contraire.

Le tableau est pratiquement identique si l'on analyse les taux d'approbation à l'argument selon lequel il est urgent d'acheter de nouveaux avions si l'on veut les obtenir à temps pour remplacer les appareils qui devront être mis hors service au plus tard en 2030 : une petite majorité de 55 % a adhéré à cet argument et ces 55 % se composent également, dans une très large proportion, de personnes ayant voté oui : 93 % craignaient que la défense aérienne soit compromise si la flotte ne pouvait pas être renouvelée à temps, alors que dans le camp des opposants, seul 18 % étaient d'avis qu'il y avait urgence. Là encore, la gauche et la droite étaient profondément partagées. Le dénominateur commun entre les deux arguments est la nécessité d'une armée de l'air (moderne) : les personnes ayant voté oui étaient et sont toujours convaincues que nous en avons besoin, alors qu'une proportion considérable des personnes ayant voté non ne la jugent pas nécessaire par principe. La votation sur les avions de combat était donc encore une fois une votation sur un choix de principe.

Moderniser la défense aérienne est une entreprise coûteuse. Or, la question du financement a joué un rôle important par exemple dans la décision de refuser la loi sur le fonds Gripen en 2014. Dans le cadre de la campagne conduite dans la perspective des votations du 27 septembre 2020, les partisans ont souligné que les avions de chasse ne seraient pas achetés aux dépens des autres tâches de la Confédération puisque leur financement allait se faire par le budget ordinaire de l'armée, ce qu'ils considéraient être une solution équitable. Cet argument ne portait pas sur la nécessité des avions, mais seulement sur l'équité de leur financement. On a cependant encore une fois relevé un profond clivage entre le camp du oui et le camp du non : naturellement, la plupart des personnes ayant voté oui (90 %) ont trouvé le mode de financement équitable, alors qu'à peu près un quart seulement des personnes ayant voté non (26 %) étaient du même avis.

**Tableau 8-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)**

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« De nouveaux avions de combat sont nécessaires pour assurer la sécurité, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. »	Total	53	46	1
	Partisans	93	7	0
	Opposants	13	85	1
« En 2030 au plus tard, les avions de combat actuels devront être mis hors service. Si l'on veut qu'ils soient prêts à temps, les nouveaux avions doivent donc être achetés maintenant. »	Total	55	40	5
	Partisans	93	4	3
	Opposants	18	75	7
« Comme les nouveaux avions de combat seront financés par le budget ordinaire de l'armée, leur acquisition ne se fera pas aux dépens des autres tâches de la Confédération. Il s'agit là d'une solution équitable. »	Total	58	34	8
	Partisans	90	5	5
	Opposants	26	63	11
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« L'argent prévu pour l'achat de nouveaux avions de combat devrait être investi ailleurs : par exemple dans la santé, la protection contre les catastrophes ou la lutte contre le changement climatique. »	Total	57	40	3
	Partisans	21	74	5
	Opposants	94	5	1
« Il n'est pas nécessaire d'acquérir des avions de combat aussi coûteux. Des avions plus légers et moins chers suffisent à la protection de l'espace aérien. »	Total	49	44	7
	Partisans	16	76	8
	Opposants	82	12	6
« Comme on ne connaît ni le nombre ni le type d'avions, le peuple est invité à signer un chèque en blanc. »	Total	51	41	8
	Partisans	27	67	6
	Opposants	75	16	9

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 53 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 93 % de tous les partisans et 13 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel de nouveaux avions de combat sont nécessaires pour assurer la sécurité, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. Cet argument a été rejeté par 46 % de tous les votantes et votants, alors que 1 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1'216, partisans = 642, opposants = 574.

Les partisans et les opposants étaient tout aussi partagés dans leur appréciation des **arguments contre** : l'argument selon lequel les fonds prévus pour l'achat de nouveaux avions de combat seraient investis à meilleur escient dans d'autres domaines, comme dans le secteur de la santé, dans la protection contre les catastrophes ou dans la lutte contre les changements climatiques, a été approuvé par une majorité des votantes et des votants (57 %). Pour les personnes ayant voté non, cet argument était une évidence (94 % d'approbation), alors que parmi les personnes ayant voté oui, un cinquième environ (21 %) y a adhéré. Pourquoi donc ces dernières ont-elles tout de même dit oui à l'objet ? L'analyse de leurs motivations révèle qu'elles ont indiqué avoir suivi des recommandations ou invoqué le modèle de financement (budget ordinaire de l'armée) plus souvent que les partisans qui n'étaient pas d'accord avec l'argument. Comme le modèle de financement est l'un des motifs favoris de ce groupe, il est encore plus difficile de déterminer pourquoi ces personnes ont voté oui. Peut-être ont-elles estimé que les six milliards de francs prévus pour l'acquisition auraient *en principe* pu être mieux utilisés, mais, sachant qu'une autre utilisation n'était pas possible (budget ordinaire de l'armée), elles ont malgré tout voté oui.

Dans le camp des opposants, les personnes qui n'étaient pas par principe pour la suppression de l'armée ont souvent argumenté que la sécurité de l'espace aérien suisse pouvait très bien être assuré par des avions plus légers et moins coûteux que les avions de combat lourds qui doivent être remplacés. Là encore, les positions de celles et ceux qui ont voté non étaient à l'opposé de celles des personnes ayant voté oui : ces dernières ont nettement contredit l'argument (76 %), alors que celles et ceux qui ont voté non y ont largement souscrit. L'analyse des motifs – nous l'avons vu – a cependant montré que cet argument avait tout au plus joué un rôle marginal dans la prise de décision des opposants. Plus de 80 % de celles et ceux qui affirment être contre l'armée y ont ainsi adhéré, même s'il apparaît très clairement que la raison principale pour laquelle ils ont voté non n'est pas l'inutilité d'une défense aérienne lourde (« le service de police aérienne peut aussi être assuré avec des avions moins chers»), mais la volonté de supprimer l'armée dans son intégralité.<sup>32</sup> Si les personnes ayant voté non sont donc en principe d'accord avec l'argument en question, celui-ci n'a pas eu beaucoup de poids dans leur décision.

Le fait que le peuple puisse s'exprimer sur le crédit, mais non sur le type d'avions a lui aussi été vivement discuté. En conséquence, les opposants au projet d'acquisition de nouveaux avions de combat ont argumenté que dire oui au projet équivalait à signer un chèque en blanc, puisque l'on ne connaissait ni le type d'avions ni le nombre d'appareils. 75 % des opposant en étaient persuadés (et 9 % n'avaient pas d'avis sur la question. Le même argument a fait mouche chez 27 % des partisans, mais – l'analyse des motifs l'a montré – il y en a que peu qui l'ont spontanément indiqué comme motif principal. On peut donc en conclure que certaines personnes ayant voté oui étaient elles aussi mécontentes des modalités (pas de votation sur le type d'avions), mais ont néanmoins décidé de soutenir le projet.

---

<sup>32</sup> En d'autres termes : les personnes opposées à l'armée auraient (très probablement) aussi voté non si l'objet avait précisément porté sur l'acquisition d'avions plus légers et moins chers en lieu et place des avions de combat.

## Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 27.09.2020 réalisée conjointement par le Centre d'étude sur la démocratie Aarau (ZDA), le centre de recherche FORS à Lausanne et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 29 septembre et le 10 octobre 2020. Le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, en collaboration avec FORS, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

### La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1'513 personnes interrogées, parmi lesquelles 55 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=826), pour cent de Suisse romande (n=390) et 20 pour cent de Suisse italienne (n=297). L'enquête a duré en moyenne 31,8 minutes.

**Tableau 0-1 : Exploitation des adresses**

	Nombre	en %	en % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	5'293	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1'949	37	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3'344	63	100
Pas atteint (pas de contact)	901	17	27
Contact établi	2'443	46	73
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	930	18	28
<b>Total des entretiens</b>	<b>1'513</b>	<b>29</b>	<b>45</b>

## La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+24,4 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à -9,4 points de pourcentage pour l'initiative de limitation, à -7,0 points de pourcentage pour la loi sur la chasse, à -5,4 points de pourcentage pour les déductions fiscales pour enfants, à +5,7 points de pourcentage pour le congé de paternité et à +4,8 points de pourcentage pour l'acquisition des nouveaux avions de combats.

## La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables sociodémographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables sociodémographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

## L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de « oui » et de 50 % de « non ») pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

## Les tableaux

**Tableau 0-2 : Participation à la votation du 27 septembre 2020 en fonction des critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/erreur standard
<b>Total</b>	<b>59,5</b>	<b>1'513</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = n.s.</b>
Hommes	62	753	+/-3,5
Femmes	57	760	+/-3,5
Total	59,5	1'513	
<b>Age</b>			<b>V = 0,24***</b>
18 à 29 ans	45	184	+/-7,2
30 à 39 ans	52	125	+/-8,8
40 à 49 ans	52	204	+/-6,9
50 à 59 ans	59	310	+/-5,5
60 à 69 ans	73	292	+/-5,1
70 ans et plus	77	398	+/-4,1
Total	59,5	1'513	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,21***</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	46	349	+/-5,2
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	55	297	+/-5,7
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	68	322	+/-5,1
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	71	318	+/-5,0
Total	60	1'286	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,26***</b>
Sans formation post-obligatoire	34	152	+/-7,5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	55	621	+/-3,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	63	335	+/-5,2
Haute école spécialisée/université/EPF	76	402	+/-4,2
Total	59,5	1'510	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,30***</b>
Indépendant-e	55	121	+/-8,9
Employé-e	59	648	+/-3,8
Autres personnes actives	22	72	+/-9,6
Personnes inactives en formation	73	72	+/-10,3
Personnes inactives à la retraite	78	500	+/-3,6
Femme/homme au foyer	39	70	+/-11,4
Autres personnes inactives	52	28	+/-18,5
Total	59,5	1'511	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,22***</b>
Tout à gauche (0-2)	86	125	+/-6,1
Gauche (3-4)	70	284	+/-5,3
Centre (5)	51	530	+/-4,3
Droite (6-7)	65	297	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	70	155	+/-7,2
Total	63	1'391	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,32***</b>
PLR	64	246	+/-6,0
PDC	70	143	+/-7,5
PS	76	222	+/-5,6
UDC	54	193	+/-7,0
PVL	86	108	+/-6,5
Les Verts	71	134	+/-7,7
Autre parti	73	67	+/-10,6
Aucun parti	40	400	+/-4,8
Total	59.5	1'513	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,15**</b>
Très faible à faible (0-4)	44	90	+/-10,3
Moyenne (5)	43	125	+/-8,7
Elevée (6-7)	60	392	+/-4,8
Très élevée (8-10)	64	896	+/-3,1
Total	60	1'503	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = 0,48***</b>
Très intéressé-e	85	330	+/-3,9
Plutôt intéressé-e	73	791	+/-3,1
Plutôt pas intéressé-e	31	310	+/-5,1
Pas du tout intéressé-e	17	79	+/-8,3
Total	60	1'510	

**Tableau 0-3 : Part des votes positifs concernant l'initiative de limitation en fonction de critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

<b>Critères</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>1'163</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = n.s.</b>
Hommes	40	606	+/-3,9
Femmes	36	557	+/-4,0
Total	38	1'163	
<b>Age</b>			<b>V = 0,17**</b>
18 à 29 ans	30	125	+/-8,0
30 à 39 ans	31	87	+/-9,7
40 à 49 ans	26	144	+/-7,2
50 à 59 ans	46	239	+/-6,3
60 à 69 ans	39	240	+/-6,2
70 ans et plus	47	328	+/-5,4
Total	38	1'163	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,25***</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	57	232	+/-6,4
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	35	226	+/-6,2
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	34	270	+/-5,7
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	24	279	+/-5,0
Total	36	1'007	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,29***</b>
Sans formation post-obligatoire	52	87	+/-10,5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	52	453	+/-4,6
Maturité/formation professionnelle supérieure	34	272	+/-5,6
Haute école spécialisée/université/EPF	20	348	+/-4,2
Total	38	1'160	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,15**</b>
Indépendant-e	52	90	+/-10,3
Employé-e	34	504	+/-4,1
Autres personnes actives	50	38	+/-15,9
Personnes inactives en formation	23	56	+/-11,0
Personnes inactives à la retraite	42	414	+/-4,8
Femme/homme au foyer	46	41	+/-15,3
Autres personnes inactives	56	18	+/-22,9
Total	38	1'161	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,47***</b>
Tout à gauche (0-2)	6	112	+/-4,4
Gauche (3-4)	10	241	+/-3,8
Centre (5)	38	373	+/-4,9
Droite (6-7)	52	243	+/-6,3
Tout à droite (8-10)	77	134	+/-7,1
Total	38	1'103	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,54***</b>
PLR	28	197	+/-6,3
PDC	33	118	+/-8,5
PS	14	193	+/-4,9
UDC	87	153	+/-5,3
PVL	11	99	+/-6,2
Les Verts	12	107	+/-6,2
Autre parti	40	50	+/-13,6
Aucun parti	48	246	+/-6,2
Total	38	1'163	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,24***</b>
Très faible à faible (0-4)	71	60	+/-11,5
Moyenne (5)	65	80	+/-10,5
Elevée (6-7)	39	297	+/-5,5
Très élevée (8-10)	32	721	+/-3,4
Total	38	1'158	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = n.s.</b>
Très intéressé-e	33	306	+/-5,3
Plutôt intéressé-e	39	673	+/-3,7
Plutôt pas intéressé-e	41	156	+/-7,7
Pas du tout intéressé-e	56	28	+/-18,4
Total	38	1'163	

**Tableau 0-4 : Part des votes positifs concernant la loi sur la chasse en fonction de critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

<b>Critères</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>1'184</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = 0,10**</b>
Hommes	53	606	+/-4,0
Femmes	43	578	+/-4,0
Total	48	1'184	
<b>Age</b>			<b>V = 0,12*</b>
18 à 29 ans	45	129	+/-8,6
30 à 39 ans	49	87	+/-10,5
40 à 49 ans	39	146	+/-7,9
50 à 59 ans	42	238	+/-6,3
60 à 69 ans	51	245	+/-6,3
70 ans et plus	57	339	+/-5,3
Total	48	1'184	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = n.s.</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	51	244	+/-6,3
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	45	223	+/-6,5
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	47	274	+/-5,9
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	47	276	+/-5,9
Total	47	1'017	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = n.s.</b>
Sans formation post-obligatoire	47	95	+/-10,0
Formation professionnelle initiale/apprentissage	52	463	+/-4,6
Maturité/formation professionnelle supérieure	47	273	+/-5,9
Haute école spécialisée/université/EPF	44	351	+/-5,2
Total	48	1'182	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,15**</b>
Indépendant-e	51	89	+/-10,4
Employé-e	43	507	+/-4,3
Autres personnes actives	55	40	+/-15,4
Personnes inactives en formation	29	56	+/-11,9
Personnes inactives à la retraite	56	428	+/-4,7
Femme/homme au foyer	62	42	+/-14,7
Autres personnes inactives	60	20	+/-21,5
Total	48	1'182	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,40***</b>
Tout à gauche (0-2)	7	114	+/-4,7
Gauche (3-4)	27	242	+/-5,6
Centre (5)	54	384	+/-5,0
Droite (6-7)	65	246	+/-6,0
Tout à droite (8-10)	68	133	+/-7,9
Total	48	1'119	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,37***</b>
PLR	66	196	+/-6,6
PDC	64	118	+/-8,7
PS	27	195	+/-6,2
UDC	66	155	+/-7,5
PVL	38	95	+/-9,8
Les Verts	10	111	+/-5,6
Autre parti	52	55	+/-13,2
Aucun parti	50	259	+/-6,1
Total	48	1'184	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = n.s.</b>
Très faible à faible (0-4)	57	65	+/-12,0
Moyenne (5)	42	85	+/-10,5
Elevée (6-7)	51	305	+/-5,6
Très élevée (8-10)	47	723	+/-3,6
Total	48	1'178	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = n.s.</b>
Très intéressé-e	49	302	+/-5,6
Plutôt intéressé-e	48	667	+/-3,8
Plutôt pas intéressé-e	43	183	+/-7,2
Pas du tout intéressé-e	63	31	+/-17,0
Total	48	1'183	

**Tableau 0-5: Part des votes positifs concernant les déductions fiscales pour enfants en fonction de critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

<b>Critères</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>1'080</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = n.s.</b>
Hommes	40	559	+/-4,1
Femmes	34	521	+/-4,1
Total	37	1'080	
<b>Age</b>			<b>V = n.s.</b>
18 à 29 ans	37	108	+/-9,1
30 à 39 ans	43	80	+/-10,8
40 à 49 ans	44	135	+/-8,4
50 à 59 ans	34	220	+/-6,3
60 à 69 ans	29	235	+/-5,8
70 ans et plus	38	302	+/-5,5
Total	37	1'080	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,12*</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	37	204	+/-6,6
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	34	205	+/-6,5
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	29	263	+/-5,5
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	44	266	+/-6,0
Total	37	938	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = n.s.</b>
Sans formation post-obligatoire	49	79	+/-11,0
Formation professionnelle initiale/apprentissage	34	415	+/-4,6
Maturité/formation professionnelle supérieure	36	252	+/-5,9
Haute école spécialisée/université/EPF	38	332	+/-5,2
Total	37	1'078	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = n.s.</b>
Indépendant-e	28	86	+/-9,5
Employé-e	38	469	+/-4,4
Autres personnes actives	47	34	+/-16,8
Personnes inactives en formation	37	47	+/-13,8
Personnes inactives à la retraite	35	389	+/-4,7
Femme/homme au foyer	44	40	+/-15,4
Autres personnes inactives	38	13	+/-26,4
Total	37	1'078	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,18***</b>
Tout à gauche (0-2)	13	101	+/-6,6
Gauche (3-4)	35	233	+/-6,1
Centre (5)	41	336	+/-5,3
Droite (6-7)	43	240	+/-6,3
Tout à droite (8-10)	39	114	+/-9,0
Total	37	1'024	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,16***</b>
PLR	48	186	+/-7,2
PDC	44	105	+/-9,5
PS	27	186	+/-6,4
UDC	33	137	+/-7,9
PVL	39	91	+/-10,0
Les Verts	29	103	+/-8,8
Autre parti	51	46	+/-14,4
Aucun parti	36	226	+/-6,3
Total	37	1'080	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = n.s.</b>
Très faible à faible (0-4)	30	55	+/-12,1
Moyenne (5)	29	78	+/-10,1
Elevée (6-7)	37	278	+/-5,7
Très élevée (8-10)	38	665	+/-3,7
Total	37	1'076	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = n.s.</b>
Très intéressé-e	35	292	+/-5,5
Plutôt intéressé-e	36	627	+/-3,8
Plutôt pas intéressé-e	39	141	+/-8,1
Pas du tout intéressé-e	53	20	+/-21,9
Total	37	1'080	

**Tableau 0-6: Part des votes positifs concernant le congé de paternité en fonction de critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

<b>Critères</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>1'213</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = n.s.</b>
Hommes	57	605	+/-3,9
Femmes	63	608	+/-3,8
Total	60	1'213	
<b>Age</b>			<b>V = 0,28***</b>
18 à 29 ans	83	132	+/-6,4
30 à 39 ans	75	89	+/-9,0
40 à 49 ans	68	158	+/-7,3
50 à 59 ans	56	247	+/-6,2
60 à 69 ans	59	247	+/-6,1
70 ans et plus	41	340	+/-5,2
Total	60	1'213	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = 0,11*</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	53	244	+/-6,3
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	67	233	+/-6,0
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	59	280	+/-5,8
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	66	280	+/-5,5
Total	60	1'037	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,20***</b>
Sans formation post-obligatoire	57	95	+/-10,0
Formation professionnelle initiale/apprentissage	50	481	+/-4,5
Maturité/formation professionnelle supérieure	62	281	+/-5,7
Haute école spécialisée/université/EPF	73	353	+/-4,6
Total	60	1'210	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,26***</b>
Indépendant-e	41	94	+/-9,9
Employé-e	68	524	+/-4,0
Autres personnes actives	64	41	+/-14,7
Personnes inactives en formation	93	59	+/-6,5
Personnes inactives à la retraite	47	426	+/-4,7
Femme/homme au foyer	56	48	+/-14,0
Autres personnes inactives	69	19	+/-20,8
Total	60	1'211	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,43***</b>
Tout à gauche (0-2)	95	114	+/-4,0
Gauche (3-4)	86	249	+/-4,3
Centre (5)	55	399	+/-4,9
Droite (6-7)	48	251	+/-6,2
Tout à droite (8-10)	27	134	+/-7,5
Total	60	1'147	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,43***</b>
PLR	49	200	+/-6,9
PDC	57	118	+/-8,9
PS	85	198	+/-5,0
UDC	22	155	+/-6,5
PVL	80	100	+/-7,8
Les Verts	88	112	+/-6,0
Autre parti	56	55	+/-13,1
Aucun parti	60	275	+/-5,8
Total	60	1'213	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = 0,17***</b>
Très faible à faible (0-4)	42	66	+/-11,9
Moyenne (5)	36	86	+/-10,1
Elevée (6-7)	66	307	+/-5,3
Très élevée (8-10)	63	747	+/-3,5
Total	61	1'206	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = n.s.</b>
Très intéressé-e	59	302	+/-5,5
Plutôt intéressé-e	62	691	+/-3,6
Plutôt pas intéressé-e	59	188	+/-7,0
Pas du tout intéressé-e	44	32	+/-17,2
Total	60	1'213	

**Table 0-7: Part des votes positifs concernant l'acquisition des nouveaux avions de combat en fonction de critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

<b>Critères</b>	<b>Oui (%)</b>	<b>n</b>	<b>V de Cramer/erreur standard</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>1'216</b>	
<b>Sexe</b>			<b>V = 0,10**</b>
Hommes	55	619	+/-3,9
Femmes	45	597	+/-4,0
Total	50	1'216	
<b>Age</b>			<b>V = 0,17***</b>
18 à 29 ans	45	132	+/-8,5
30 à 39 ans	34	88	+/-9,9
40 à 49 ans	43	152	+/-7,9
50 à 59 ans	53	248	+/-6,2
60 à 69 ans	54	248	+/-6,2
70 ans et plus	61	348	+/-5,1
Total	50	1'216	
<b>Revenu équivalent</b>			<b>V = n.s.</b>
1 <sup>er</sup> quartile (≤ 3'500 CHF)	49	252	+/-6,2
2 <sup>e</sup> quartile (3'501-4'750 CHF)	44	229	+/-6,4
3 <sup>e</sup> quartile (4'751-6'749 CHF)	52	279	+/-5,9
4 <sup>e</sup> quartile (>6'749 CHF)	51	278	+/-5,9
Total	50	1'038	
<b>Niveau de formation (diplôme)</b>			<b>V = 0,15***</b>
Sans formation post-obligatoire	57	99	+/-9,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	58	482	+/-4,4
Maturité/formation professionnelle supérieure	48	278	+/-5,9
Haute école spécialisée/université/EPF	41	354	+/-5,1
Total	50	1'213	
<b>Statut professionnel</b>			<b>V = 0,15**</b>
Indépendant-e	51	93	+/-10,2
Employé-e	46	517	+/-4,3
Autres personnes actives	54	42	+/-15,1
Personnes inactives en formation	33	60	+/-11,9
Personnes inactives à la retraite	60	437	+/-4,6
Femme/homme au foyer	55	46	+/-14,4
Autres personnes inactives	47	19	+/-22,4
Total	50	1'214	

<b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>			<b>V = 0,47***</b>
Tout à gauche (0-2)	11	114	+/-5,7
Gauche (3-4)	25	244	+/-5,4
Centre (5)	60	403	+/-4,8
Droite (6-7)	71	250	+/-5,6
Tout à droite (8-10)	78	135	+/-7,0
Total	50	1'146	
<b>Sympathie politique</b>			<b>V = 0,46***</b>
PLR	75	202	+/-6,0
PDC	62	123	+/-8,6
PS	21	197	+/-5,7
UDC	78	158	+/-6,5
PVL	40	96	+/-9,8
Les Verts	12	110	+/-6,1
Autre parti	66	54	+/-12,6
Aucun parti	54	276	+/-5,9
Total	50	1'216	
<b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b>			<b>V = n.s.</b>
Très faible à faible (0-4)	47	66	+/-12,0
Moyenne (5)	44	88	+/-10,4
Elevée (6-7)	46	311	+/-5,5
Très élevée (8-10)	53	744	+/-3,6
Total	50	1'209	
<b>Intérêt politique</b>			<b>V = n.s.</b>
Très intéressé-e	48	305	+/-5,6
Plutôt intéressé-e	52	689	+/-3,7
Plutôt pas intéressé-e	47	185	+/-7,2
Pas du tout intéressé-e	48	36	+/-16,3
Total	50	1'215	